

S O G E P A R C



R A P P O R T
A N N U E L 1 9 9 9





Le Comité de Direction du groupe : Gilles d'Ambrières, Président-Directeur Général, Frédéric Gauchet, Vice-Président, Directeur Général, Jean-François Cornu, Claude Poussin, Laurent Caniard et Pierre-Michel Raguenaud (de droite à gauche).

Conseil d'Administration, Direction Générale et contrôle (jusqu'au 26 juin 2000)	2
Conseil de Surveillance, Directoire et contrôle (à partir du 26 juin 2000)	3
Dates principales de l'évolution du groupe Sogeparc	4
Chiffres-clés consolidés	6
Informations boursières	8
Informations financières consolidées	11
Informations juridiques et financières	47
Informations financières relatives aux comptes sociaux et Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 Juin 2000	61

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles d'AMBRIÈRES
Président-Directeur Général

Frédéric GAUCHET
Vice-Président, Directeur Général

Christian GERONDEAU

Michel HORPS
Membre du Comité d'Audit

Xavier HUILLARD

Bernard HUVELIN
Membre du Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux

Christian LABEYRIE
Membre du Comité d'Audit

Eric LICOYS

Christian de LONGEVIALLE
Membre du Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux

Philippe TOUSSAINT
Membre du Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux

Bernard YONCOURT
Membre du Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux

Antoine ZACHARIAS

CENSEUR

Philippe DHAMELINCOURT

DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles d'AMBRIÈRES
Président-Directeur Général

Frédéric GAUCHET
Vice-Président, Directeur Général

COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE

Gilles d'AMBRIÈRES, *Président-Directeur Général*

Frédéric GAUCHET, *Vice-Président, Directeur Général*

Laurent CANIARD

Jean-François CORNU

Claude POUSSIN

Pierre-Michel RAGUENAUD

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

MAZARS & GUÉRARD
représentée par Messieurs Bernard CARRÉ et Philippe BOUILLET

COOPERS & LYBRAND AUDIT
représentée par Monsieur Olivier AUBERTY

RSM SALUSTRO REYDEL
représentée par Messieurs Philippe MATHIS et Bernard CATTENOZ

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Gilles d'AMBRIÈRES
Président

Bernard YONCOURT
Vice-Président

Philippe DHAMELINCOURT

Denis GAUTIER-SAUVAGNAC

Christian GERONDEAU

Michel HORPS

Xavier HUILLARD

Bernard HUVELIN

Christian LABEYRIE

Eric LICOYS

Christian de LONGEVIALLE

Philippe TOUSSAINT

Antoine ZACHARIAS

DIRECTOIRE

Frédéric GAUCHET, *Président du Directoire*

Laurent CANIARD

Jean-François CORNU

Claude POUSSIN

Pierre-Michel RAGUENAUD

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COOPERS & LYBRAND AUDIT
représentée par Monsieur Olivier AUBERTY

RSM SALUSTRO REYDEL
*représentée par Messieurs Philippe MATHIS
et Bernard CATTENOZ*

Dates principales de l'évolution du groupe Sogeparc

1968-1971-1973

Création de Sogeparc, de Proservice et de Sogeparc Service.

1974

Prise de contrôle, puis absorption d'un groupe concurrent titulaire de 8 parcs de stationnement concédés, le nombre des parcs concédés au groupe s'élevant alors à 23.

1987

Introduction de Sogeparc au Second Marché (Bourse de Paris). Le nombre des parcs concédés au groupe s'élève à 37 à cette date.

1991

Création, à parité avec Sogea, filiale de la Société Générale d'Entreprises, de la Société Toulousaine de Stationnement qui obtient la concession de la construction et de l'exploitation de 5 nouveaux parcs à Toulouse.

1993

Prise de participation dans Parking de la Place de la Navigation SA à Lausanne (Suisse).

Prise de participation dans la Société du Parc Saint-Michel, à égalité avec Sogepag et en compagnie de Soletanche.

1995

Acquisition de 50 % d'Estacionamientos del Pilar (EPSA), cédés par le premier groupe de travaux publics espagnols, Dragados (Saragosse, Espagne).

Acquisition de 100 % de Parking Groenplaats NV (Anvers, Belgique) cédés par le groupe belge Soficom.

1996

Prise de contrôle de 99 % de Sogepag à la suite de l'offre publique d'échange de décembre 1995-janvier 1996. Le nombre de parcs concédés au groupe s'élève alors à 78.

1997

Prise de contrôle de 100 % de la CGSt à la suite de l'opération d'apport à Sogeparc, par Vivendi, des actions de la CGSt. Le groupe Sogeparc devient ainsi le premier opérateur en France dans les métiers du stationnement et l'un des premiers en Europe.

1998

Transfert de l'action Sogeparc à la cote du Premier Marché à règlement mensuel.

Prise de contrôle de 100 % de Baume Participations (propriétaire du parc du quartier de l'Horloge dans le 3^e arrondissement de Paris), cédés par le groupe Parfinance.

Prise de contrôle de 91 % de Zee Parking NV à Ostende (Belgique).

Acquisition de 42 % de Parking Simplon-Gare SA à Lausanne (Suisse).

Prise de contrôle de 100 % d'Apcoa Parking France, société prestataire de services du groupe Apcoa en France.

Prise de contrôle de 100 % d'Estacionamientos Zaragoza SA, société concessionnaire du parc Salamero à Saragosse (Espagne).

Le nombre de parcs exploités par le groupe dans le cadre de contrats de concessions et assimilés s'élève alors à 180.

1999

Prise de contrôle à 100 % de Transimmo NV, propriétaire d'un parc en élévation à Anvers (Belgique).

Prise de contrôle à 75 %, par Sogeparc UK (99 %), de la société britannique Compex, spécialisée dans la conception et l'exploitation de logiciels de gestion du stationnement.

Prise d'une participation de 50 % dans Parking Europacentrum NV, société concessionnaire d'un parc à Ostende (Belgique).

En septembre, la Société Générale d'Entreprises (VINCI) prend le contrôle à 97,73 % de Sogeparc à l'issue de son offre publique d'achat de l'intégralité des actions et des bons de souscriptions d'actions Sogeparc.

En octobre, Sogeparc procède à l'acquisition de 100 % de la société espagnole Aparciamentos de Cataluña SA (ACSA), concessionnaire de trois parcs de stationnement à Barcelone et dans ses environs.

2000

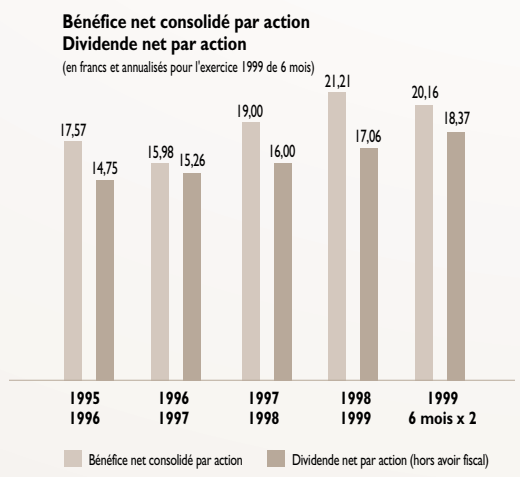
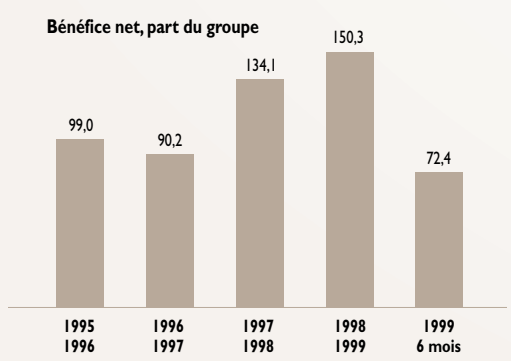
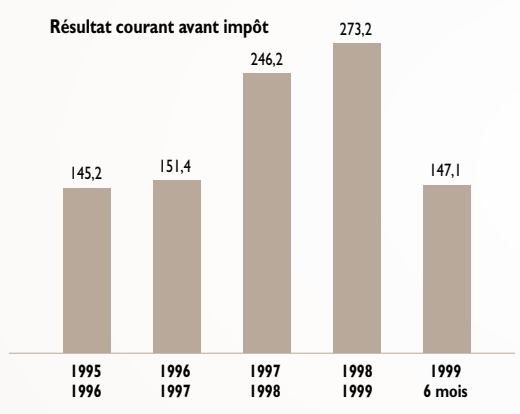
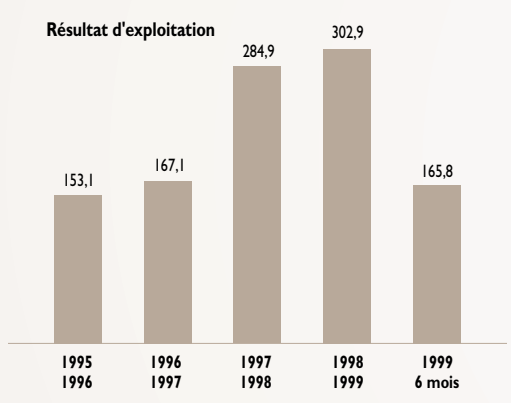
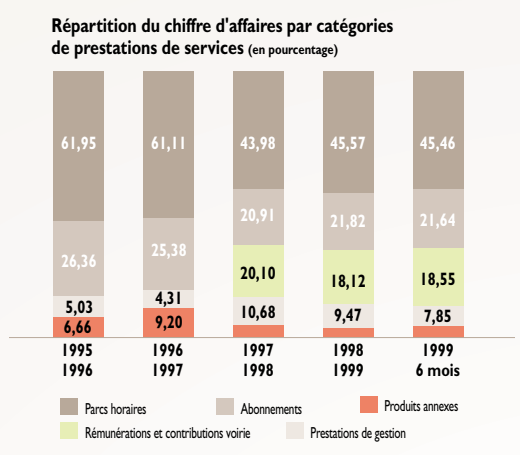
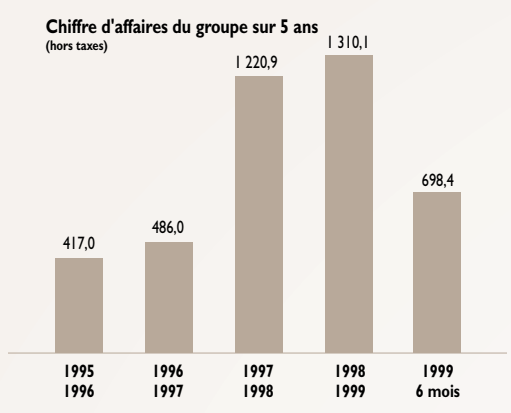
En janvier, Speed Check Services Ltd, filiale de Sureway, obtient son premier contrat des autorités de police du comté de Nottingham après avoir reçu du Ministère de l'Intérieur britannique l'homologation de son procédé de détection des excès de vitesse sur autoroutes.

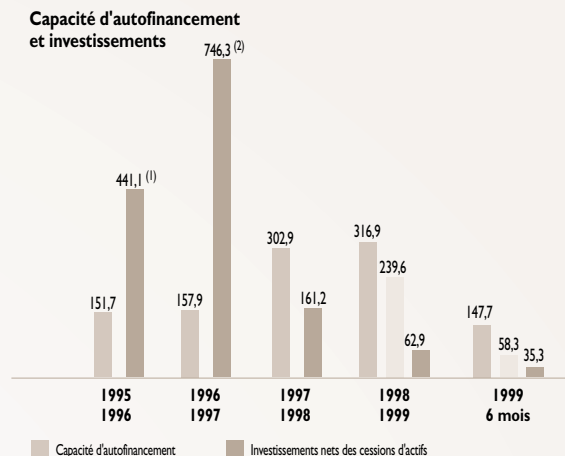
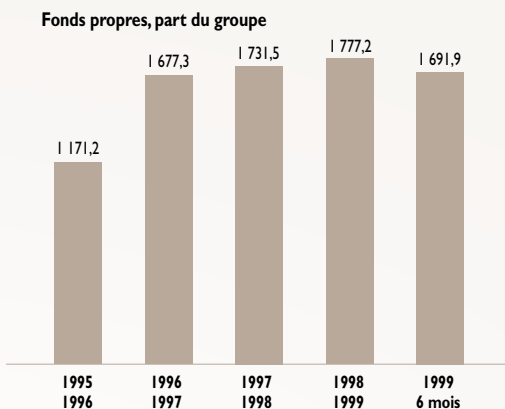
La nouvelle filiale espagnole ACSA acquiert en toute propriété un parc de 480 places situé dans le centre de Madrid (janvier).

Prise de participation de 15%, dans un premier temps, dans Emparque, première société de parcs du Portugal (mars).

Chiffres-clés consolidés

(en millions de francs, sauf indication contraire)





(1) dont 142 MF financés par l'émission des actions remises aux actionnaires de Sogepag (OPE).
 (2) dont 511,8 MF financés par l'émission des actions remises à Vivendi, ancien actionnaire de la CGSt (opération d'apport).

En milliers de francs, sauf indication contraire	1995		1996		1997		1998		1999	
	%	1996	%	1997	%	1998	%	1999	%	6 mois
Parcs horaires	61,95	258 395	61,11	297 060	43,98	537 006	45,57	597 008	45,46	317 501
Abonnements	26,36	109 922	25,38	123 345	20,91	255 258	21,82	285 903	21,64	151 119
Rémunérations et contributions voirie					20,10	245 427	18,12	237 408	18,55	129 550
Prestations de gestion	5,03	20 986	4,31	20 958	10,68	130 369	9,47	124 035	7,85	54 848
Produits annexes	6,66	27 764	9,20	44 714	4,33	52 832	5,02	65 829	6,50	45 441
Chiffre d'affaires hors taxes	100,00	417 067	100,00	486 077	100,00	1 220 892	100,00	1 310 183	100,00	698 459

La répartition du chiffre d'affaires consolidé entre les différentes catégories de prestations de services offertes a été redéfinie à partir du 1^{er} juillet 1998. Les données rétrospectives de l'exercice 1997-1998 ont été revues en fonction de cette nouvelle répartition, mais non celles des exercices 1995-1996 et 1996-1997.

Résultat d'exploitation	153 131	167 111	284 923	302 931	165 796
Résultat courant avant impôt	145 219	151 365	246 227	273 289	147 141
Bénéfice net de l'ensemble consolidé	99 280	90 471	134 838	151 487	73 448
Bénéfice net, part du groupe	99 037	90 265	134 140	150 300	72 458
Bénéfice net consolidé par action (en F)	17,57	15,98	19,00	21,21	10,08
Dividende net par action (en F)	14,75	15,26	16,00	17,06	9,18
Fonds propres, part du groupe	1 171 280	1 677 375	1 731 556	1 777 203	1 691 963
Endettement net	129 071	866 430	752 669	584 501	646 289
Capacité d'autofinancement	151 695	157 899	302 955	316 897	147 789
Investissements nets des cessions d'actifs	441 156	746 367	161 180	62 977	35 387
Effectif (en nombre de personnes)	478	468	1 691	1 821	1 837

A partir de l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999, le résultat d'exploitation et le résultat courant avant impôt tiennent compte de la participation, désormais comptabilisée dans le poste Rémunérations du personnel et charges sociales (règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable).

L'action Sogeparc au premier marché à règlement mensuel*

Bourse de Paris

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999 (1)
Nombre d'actions au 30 juin (2)					
Plaine jouissance	5 635 656	5 648 476	7 061 584	7 087 218	7 187 802
Jouissance de l'exercice 1997-1998		1 400 120			
Taux de rotation du capital sur actions pleine jouissance (titres échangés/titres émis)	24,6%	21,7%	63,1%	34,7%	(3)
Cours extrêmes , en €					
plus haut	56,25	70,13	69,06	77,50	94,60
plus bas	43,83	46,80	51,22	59,46	62,00
Cours au 30 juin (2), en € (plus haut) action pleine jouissance	50,84	60,83	64,79	65,40	85,95
Capitalisation boursière sur cours au 30 juin (2), en €	286	425	457	464	617
Bénéfice net consolidé par action pleine jouissance, en €	2,68	2,44	2,90	3,23	1,54
PER sur cours extrêmes :					
plus haut	21,0	28,8	23,8	23,9	30,8 (4)
plus bas	16,3	19,2	17,7	18,4	20,2 (4)
PER sur cours au 30 juin (2)	18,9	24,9	22,4	20,2	28,0 (4)
Dividende net par action , en € action pleine jouissance	2,25	2,33	2,44	2,60	1,40
Dividende brut par action , en € action pleine jouissance	3,37	3,49	3,66	3,90	2,10
Taux de rendement brut global sur cours au 30 juin (2) de l'action pleine jouissance	6,6 %	5,7 %	5,6%	5,9 %	4,9% (5)

Nature des titres admis à la cote du Premier Marché	Nombre de titres	Compartiments	Catégories de cotation de la Société des Bourses Françaises	Dates d'admission à la cote du Premier Marché	Date de caducité des bons	Codes Sicovam
Actions ordinaires pleine jouissance du 01.07.1999	7 187 802	RM	Continu A	26.01.1998		3 595
Actions ordinaires jouissance du 01.01.2000	65	Comptant	Fixing A	03.04.2000		20 521

Service financier : Banque Worms, Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne, Société Nancéienne Varin-Bernier, Banque Paribas.
Date de mise en paiement des dividendes de l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999 : 4 juillet 2000.

* À partir du 26 janvier 1998, par transfert de la cote du Second Marché.

(1) Exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999.

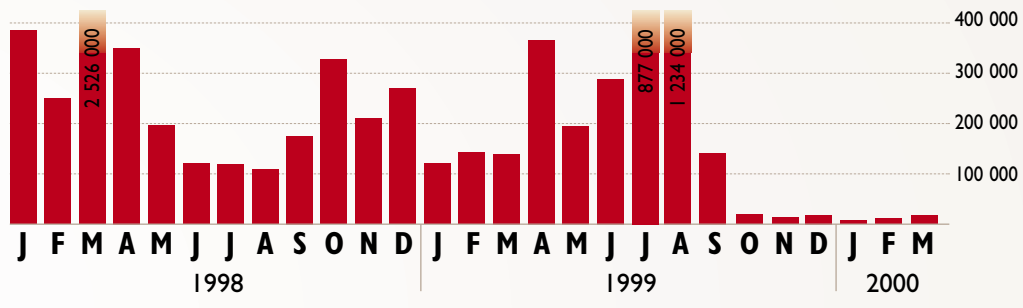
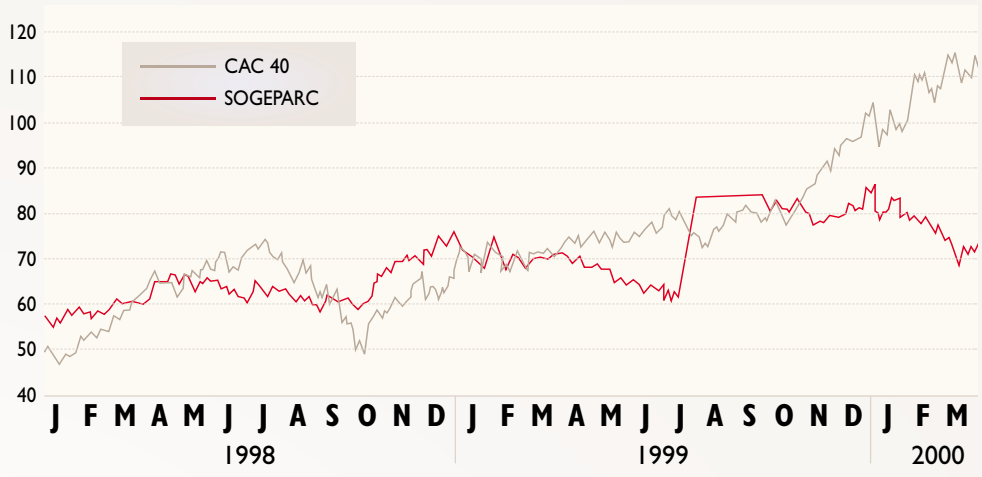
(2) Au 31 décembre 1999 pour l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999.

(3) Non significatif : OPA de la SGE.

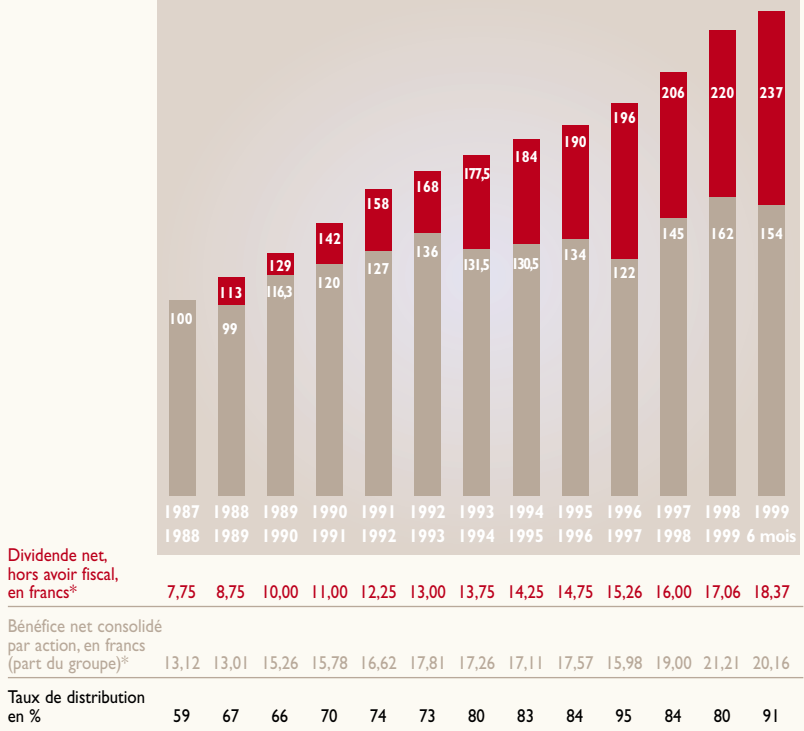
(4) Après annualisation linéaire du bénéfice net consolidé par action.

(5) Après annualisation linéaire du dividende brut par action.

Évolution du cours de l'action Sogeparc et des volumes mensuels des transactions sur l'action Sogeparc de janvier 1998 à mars 2000



Évolution du bénéfice net consolidé par action et du dividende net par action depuis l'introduction en bourse en décembre 1987
(en base 100 en 1987-1988 et en francs)



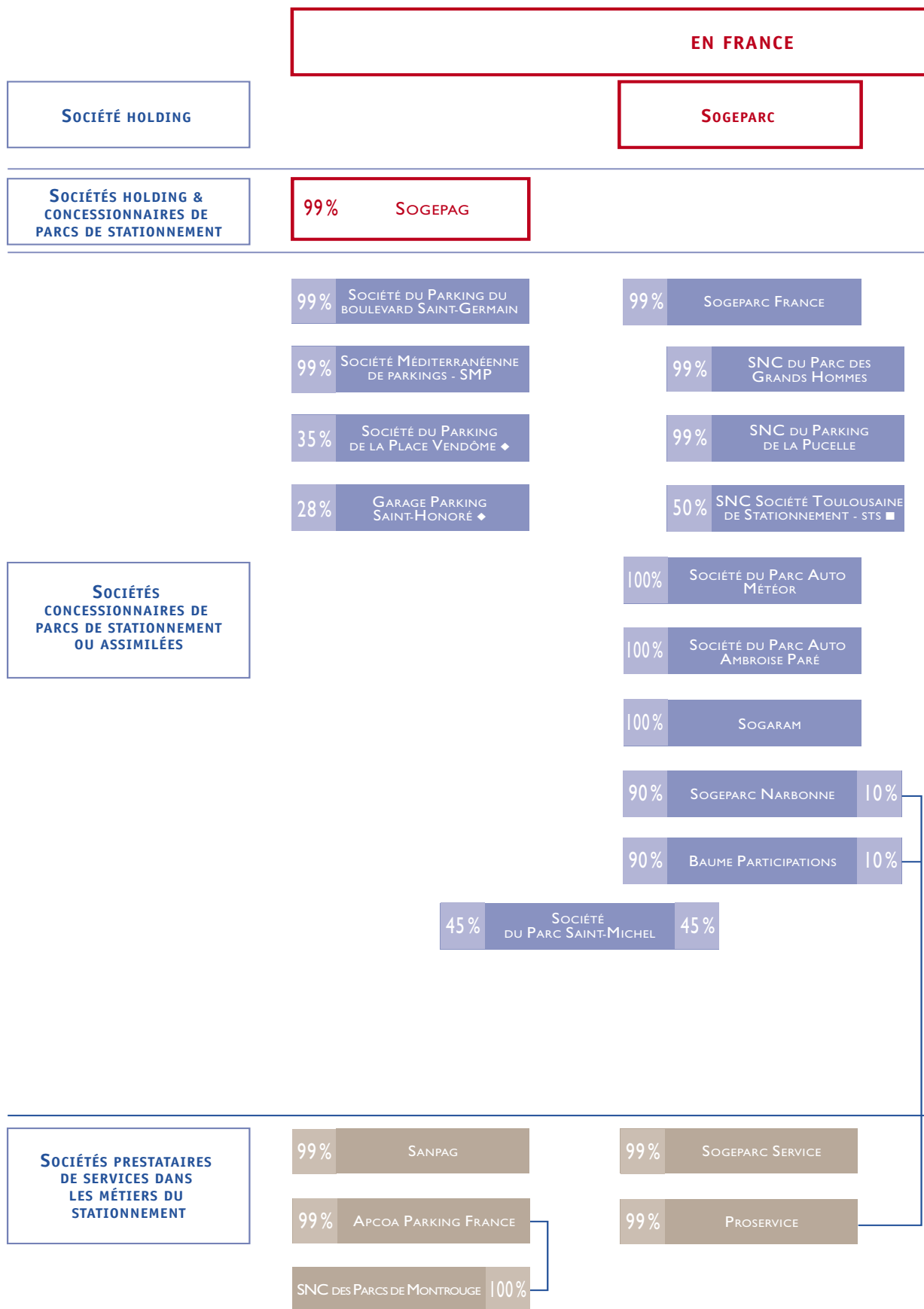
* Après annualisation linéaire, pour l'exercice de six mois clos le 31 décembre 1999.



*Luminosité des couloirs de circulation
des voitures et des cheminements piétonniers
dans la zone de la sortie piétons vers la rue
Rambuteau, au 3^e niveau bleu
du parc Sébastopol à Paris (Sogeparc France).*



Organigramme du groupe	12
Rapport de gestion du groupe	15
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	25
Comptes consolidés	26
Tableau des flux de trésorerie consolidés	29
Situation financière et résultats financiers consolidés au cours des cinq derniers exercices	45



■ Filiales consolidées par intégration proportionnelle
 ♦ Participations consolidées par mise en équivalence

* Filiales et participations non consolidées
 (1) À partir de janvier 2000 (2) À partir de mars 2000
 Les autres filiales sont consolidées par intégration globale.

DANS LES AUTRES PAYS EUROPEENS

SOGEPARC

100% CGSt

100% SOGEPARC UK Ltd

- 100% SOCIÉTÉ AMIÉNOISE DE STATIONNEMENT
- 100% SNC SOPAS
- 100% SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PARKINGS A SAINT-ÉTIENNE
- 100% SOCIÉTÉ RAPHAËLOISE DE STATIONNEMENT
- 100% LES BUREAUX DE LA COLLINE DE SAINT-CLOUD
- 66% SNC SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PARKINGS DE LA GARE DU NORD
- 50% SNC PARCS AUTOS DE STRASBOURG ■
- 50% SNC SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE STATIONNEMENT ■

- 100% PARKINGS GROENPLAATS NV (BELGIQUE)
- 100% SETEX NV (BELGIQUE)
- 100% ZEE PARKING NV (BELGIQUE)
- 100% TRANSIMMO NV (BELGIQUE)
- 50% PARKING EUROPACENTRUM NV (BELGIQUE) *
- 100% ESTACIONAMIENTOS ZARAGOZANOS SA (ESPAGNE)
- 100% APARCAMIENTOS DE CATALUÑA SA (ESPAGNE)
- 50% ESTACIONAMIENTOS DEL PILAR SA (ESPAGNE) ■
- 100% SETEX HELLAS (GRÈCE)*
- 42% PARKING SIMPLON-GARE SA (SUISSE) ◆
- 15% PARKING DE LA PLACE DE LA NAVIGATION (SUISSE)*
- 15% EMPARQUE (PORTUGAL) (2)*

- 100% SNC SEPADEF
- 100% SNC SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE STATIONNEMENT
- 100% CGSt SERVICE
- 100% CGSt EXPLOITATION
- 99% CEDS

- 88% SUREWAY PARKING SERVICES Ltd
- 75% COMPEX DEVELOPMENT & MARKETING Ltd
- SPEED CHECK SERVICES Ltd (1)* 50%

- 100% LUXEMBOURG SERVICE SA (LUXEMBOURG)
- 60% SANPARK NV*
- 30% PMS - PARKING MANAGEMENT SERVICES SA*

Les pourcentages d'intérêt du groupe dans les filiales et participations consolidées figurent dans l'annexe des comptes consolidés pages 40 à 43.



Luminosité du 3° niveau bleu
du parc Sébastopol à Paris
(Sogeparc France)



Gilles d'Ambrières

Rapport de gestion du groupe

Exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

L'intégration de SOGEPARC dans le groupe VINCI qui s'est matérialisée dans le courant du dernier trimestre de l'année 1999 nous a conduit à aligner la date de clôture des exercices de SOGEPARC sur celle de VINCI – c'est-à-dire au 31 décembre de chaque année. De ce fait, ainsi que cela a été décidé par la dernière Assemblée Générale, nous avons été conduits à réduire à six mois la durée de l'exercice social qui a commencé le 1^{er} juillet 1999, mais s'est terminé le 31 décembre suivant.

Le panorama des activités de SOGEPARC pendant l'exercice écoulé et surtout les comparaisons d'un exercice à l'autre sont donc un peu plus difficiles à établir.

Le développement des synergies entre VINCI et SOGEPARC n'a pu que s'ébaucher au cours de cet exercice de transition, mais il offre dès à présent des perspectives prometteuses à très court terme, ne serait-ce qu'avec le projet de rapprochement des activités de stationnement de SOGEA avec SOGEPARC, ce qui permettra au nouvel ensemble de dépasser, dès 2001, les 1,7 Mds F de chiffre d'affaires hors taxes, nous rapprochant ainsi encore un peu plus du niveau d'activité atteint par le groupe britannique NCP, premier européen. Les aspirations de nos actionnaires à un vrai développement européen ne peuvent que conforter et faciliter les efforts de SOGEPARC dans ce domaine; notamment dans les mois écoulés, nous avons pu accentuer notre présence dans la péninsule ibérique, que cela ait été avant ou après le 31 décembre; après l'Espagne, nous débordons à présent sur le Portugal.

SOGEPARC FRANCE

Afin d'aligner la date de clôture de ses exercices sociaux sur la nouvelle date de clôture de ceux de SOGEPARC, l'exercice de la filiale SOGEPARC FRANCE (99 %) ouvert le 1^{er} juillet 1999 a eu une durée exceptionnelle de six mois qui s'est terminée le 31 décembre 1999.

Au cours de cet exercice de six mois, le nombre des ouvrages exploités par SOGEPARC FRANCE a diminué d'une unité en passant de 44 à 43, les dispositions de la loi Sapin n'ayant pas permis, comme cela avait été prévu à l'origine, de prolonger de quinze ans la concession du parc Grangier à Dijon, dont le premier terme de trente ans est venu à expiration en juin 1999. La ville de Dijon a depuis lors repris l'exploitation directe de ce parc.

Le seul ouvrage qui se trouvait en construction au cours de l'exercice était le parc Sébastopol à Paris; il a été mis en service dans les premiers jours de janvier 2000 et son démarrage s'effectue dans d'excellentes conditions.

Pour l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires toutes taxes comprises de SOGEPARC FRANCE (hors filiales) a représenté 207 MF ttc, et le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 172 MF. Avec les filiales (STS à Toulouse, PARC DES GRANDS HOMMES à Bordeaux et PARKING DE LA PUCELLE à Rouen), le chiffre d'affaires atteint une progression de 4,4 % malgré la perte de Dijon.

Sur ce chiffre d'affaires les recettes horaires représentent 63,7 % des recettes totales, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent

(64,7 %). En effet, nous assistons actuellement à une reprise des abonnements dont la part dans la recette est passée de 27,7 % en 1998-1999 à plus de 28 % sur le deuxième semestre de 1999.

Les charges d'exploitation hors amortissements et provisions et hors redevances aux concédants ont atteint 74,9 MF (au lieu de 70 MF au cours du deuxième semestre de 1998) après une forte augmentation des charges d'entretien et de rénovation qui ont atteint 17,2 MF, au lieu de 14,7 MF pour la période 1^{er} juillet - 31 décembre 1998. La dotation aux comptes d'amortissement s'est élevée à 19 MF, au lieu de 18,7 MF au cours du deuxième semestre de 1998.



Luminosité des couloirs de circulation des voitures et des cheminements piétonniers dans la zone de la sortie piétons vers la rue Rambuteau, au 3^e niveau bleu du parc Sébastopol à Paris (Sogeparc France).

Après 28,9 MF d'impôt sur les sociétés (dont 2,4 MF pour la 2^e majoration de 10 %) le bénéfice net de SOGEPARC FRANCE s'établit à 40,2 MF pour l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999, au lieu de 35,5 MF pour le deuxième semestre de 1998 et de 73,7 MF pour son exercice 1998-1999 de douze mois clos le 30 juin 1999.

La principale filiale de SOGEPARC FRANCE, partagée à 50% avec la SOGEA, la SNC SOCIETE TOULOUSAINNE DE STATIONNEMENT-STS, a vu son activité croître à un rythme très satisfaisant de l'ordre de 11 %. Cet accroissement d'activité s'est reflété dans son compte de résultat 1999 qui a pu amortir ainsi 3,4 MF des charges différées activées antérieurement à l'exercice 1998.

Au total SOGEPARC FRANCE va se trouver en mesure de distribuer un dividende net de 34,9 MF, soit 34 F par action au titre de son exercice de six mois clos le 31 décembre 1999 (69 F par action pour l'exercice 1998-1999 de douze mois).

CGSt

La CGSt (100 %) a confirmé l'évolution favorable de ses résultats au cours de son exercice de six mois clos le 31 décembre 1999, soit son troisième exercice dans le sein du groupe SOGEPARC, le premier exercice de son intégration dans le groupe (1997-1998) ayant été celui de l'apparition des premiers bénéfices et du premier dividende.

L'ensemble consolidé formé par CGSt et ses filiales a vu pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ses produits d'exploitation dépasser 279 MF hors taxes, ce qui représente un accroissement de 7,6 % par rapport aux produits d'exploitation constatés au cours du deuxième semestre de 1998.

Le résultat d'exploitation de cet ensemble a progressé de plus de 18 % à 60,9 MF et le bénéfice net consolidé de 62 % à 36,9 MF après la prise



Les bornes d'accès au parc Sébastopol à Paris (Sogeparc France)

en compte d'une amélioration de 13,6 MF du résultat exceptionnel – liée à la renégociation de certains contrats – et, en sens inverse, d'une charge d'impôt sur les sociétés supplémentaire de 8,6 MF d'une période à l'autre.

La progression du résultat d'exploitation est due aux évolutions très satisfaisantes des grands sites concédés ou affermés tels que Gare du Nord, Réaumur et Boulogne-Billancourt en région parisienne, Lille, Lyon, Grenoble et Marseille en province et à l'incidence de l'ouverture, depuis octobre 1998, du parc parisien Saint-Emilion-Bercy-P 2; elle a également bénéficié du caractère soutenu de l'évolution du chiffre d'affaires des contrats de prestations de services et de gestion de voiries.

Compte tenu de ses résultats et après la pause observée dans ses investissements au cours des trois exercices écoulés, la CGSt se trouve en situation de rechercher des opérations sélectionnées correspondant à ses savoir-faire: projets de parcs en pleine propriété ou en quasi-propriété ou encore en gestion, qu'ils soient liés à des salles de cinéma multiplex, à des casinos, à des grands magasins, à des centres commerciaux, à des hôpitaux privés ou à des aéroports.

Les comptes sociaux de la CGSt pour son exercice de six mois clos le 31 décembre 1999 se sont traduits par un bénéfice net de 40,3 MF (à comparer à un bénéfice net de 51,3 MF pour l'exercice 1998-1999 de douze mois clos le 30 juin 1999) qui permettra la distribution d'un dividende de 41 MF, soit de 35 F nets par action (à comparer au dividende de 45 F nets par action distribué au titre de 1998-1999). Ces résultats valorisent pleinement l'investissement fait en son temps par SOGEPARC avec l'acquisition de la CGSt.

SOGEPAG

Au cours de son exercice exceptionnel de six mois ouvert le 1^{er} juillet 1999 et clos le 31 décembre 1999 destiné à aligner ses exercices ultérieurs sur ceux de SOGEPARC, le chiffre d'affaires consolidé de SOGEPAG (99 %) s'est élevé

à 58,9 MF ht (au lieu de 171,9 MF ht pour les dix-huit mois de l'exercice exceptionnel ouvert le 1^{er} janvier 1998 et clos le 30 juin 1999), le résultat d'exploitation consolidé à 12,5 MF (au lieu de 42,7 MF en 1998-1999) et le bénéfice net consolidé part du groupe à 6,3 MF (au lieu de 23,7 MF en 1998-1999 et 7,6 MF pour le deuxième semestre de 1998).

La mise en service du parc du Centre à Aubervilliers est intervenue, comme prévu, dans les premiers jours de janvier 2000 avant que ne soient complètement terminés les travaux de reconstruction du marché couvert en superstructure. La rénovation du parc Soufflot à Paris devrait s'achever à l'automne 2000, tandis que son extension, par suite d'un aménagement technique important destiné à faciliter son utilisation, ne devrait être ouverte au public qu'en mars 2001.

La filiale APCOA PARKING FRANCE, gestionnaire de plus de 8 000 places en Ile-de-France, a réalisé un chiffre d'affaires de 21,9 MF en 1999 (au lieu de 21,5 MF en 1998), un résultat d'exploitation de 1,1 MF (au lieu de 0,2 MF) et un bénéfice net de 0,2 MF (au lieu de 0,5 MF), après 0,4 MF de charge d'impôt sur les sociétés et un résultat exceptionnel négatif de 0,5 MF.

La société GARAGE PARKING SAINT-HONORE (participation de 28 %), qui exploite le parc du Marché Saint-Honoré à Paris, a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 11,3 MF ht, en progression de près de 10 % par rapport à 1998; son bénéfice net devrait atteindre 6,2 MF, ce qui représenterait une progression de 10 % par rapport au bénéfice de 1998.

Les transferts de clientèle au profit du parc du Marché Saint-Honoré se trouvant à présent stabilisés, le chiffre d'affaires de la SOCIETE du PARKING de la PLACEVENDÔME (participation de 35 %) a progressé de 5 % à 18,7 MF ht en 1999; son bénéfice net devrait être légèrement supérieur à 4,1 MF ce qui représenterait une progression de 15 % par rapport au bénéfice de 1998.

Les comptes sociaux de SOGEPAG pour son exercice exceptionnel de six mois clos le 30 juin 1999 se sont traduits par un bénéfice net de plus

de 9 MF, ce qui permettra de distribuer un dividende global de 7,2 MF, soit 4 F nets par action (à comparer aux 15,09 F nets distribués au titre des dix-huit mois de l'exercice 1998-1999 clos le 30 juin 1999).



Signalétique et identification des demi-niveaux du parc de stationnement du Centre à Aubervilliers par différenciation des couleurs d'éclairage : rampe de montée des véhicules du demi-niveau – 3A au demi-niveau – 2B (Sogepag).

LES AUTRES FILIALES FRANÇAISES

Parmi les autres sociétés françaises directement détenues par Sogeparc, nous retenons :

- la société SOGEPARC NARBONNE (100 %), dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 MF ttc (5 MF ht) en 1999 comme en 1998 ; l'exercice 1999 a dégagé un bénéfice de 56 000 F, au lieu de 286 000 F en 1998.
- la SOCIETE DU PARC AUTO METEOR (100 %), dont les recettes se sont rétractées de 0,5 MF ttc en passant de 4,1 MF ttc (3,4 MF ht) en 1998 à 3,6 MF ttc (3 MF ht) en 1999 par suite de la non reconduction d'un contrat d'abonnement important du Ministère des Finances. La perte de l'exercice s'est établie ainsi à 0,9 MF.
- La SOCIETE DU PARC AUTO AMBROISE PARE (100 %) a vu le chiffre d'affaires du parc Euronord-Gare du Nord progresser de 2,3 MF ttc à 9 MF ttc (7,4 MF ht) en 1999, ce qui lui a permis d'enregistrer un premier bénéfice d'environ 1,1 MF.
- la SOCIETE DU PARC SAINT-MICHEL (90 %, dont 45 % Sogeparc et 45 % Sogepag) a connu en 1999 son deuxième exercice d'exploitation complet du parc du boulevard Saint-Michel ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 10,5 MF ttc

(8,7 MF ht), supérieur de 4,7 MF ttc à celui constaté en 1998, et un premier bénéfice de 0,9 MF.

- la société BAUME PARTICIPATIONS (100 %), propriétaire du parc public Beaubourg, a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 11,6 MF ttc (9,6 MF ht) en progression de 15 % et un bénéfice net de 2 MF, légèrement supérieur à celui de 1998, mais après 1,4 MF d'impôt sur les sociétés, alors que l'exercice 1998 n'avait supporté qu'une charge de 0,3 MF à ce titre.
- la société PROSERVICE (100 %) a vu son chiffre d'affaires progresser de 5,2 % à 20,9 MF ht en 1999 tandis que ses charges n'augmentaient que de 4,1 %, de telle sorte que son bénéfice net s'est accru de 0,3 MF à 2,3 MF, autorisant la distribution d'un dividende global de 2 MF au titre de 1999, au lieu de 1,5 MF au titre de 1998.
- la société SOGEPARC SERVICE (100 %) a connu une évolution normale en 1999, son bénéfice restant pratiquement stable à 2,1 MF, ce qui a permis d'assurer une distribution de 2 MF pour 1999, au lieu de 2,2 MF au titre de 1998.

FILIALES EUROPÉENNES

Le nombre des filiales et participations européennes détenues par SOGEPARC, qui s'était très sensiblement accru au cours de l'exercice 1998-1999 en passant de 11 à 16 a progressé d'une unité au cours du deuxième semestre de 1999.

En Belgique, la société PARKING GROENPLAATS NV (100 %) a réalisé à Anvers un chiffre d'affaires de 68,5 M BEF (11,1 MF) en 1999 en progression de 6,5 % sur celui constaté en 1998, son résultat net ayant augmenté de près de 22 % à 21,9 M BEF (3,5 MF). PARKING GROENPLAATS mettra en paiement un dividende de 18 M BEF (2,9 MF) au titre de 1999 – après un dividende de 16 M BEF (2,6 MF) distribué au titre de 1998.

TRANSIMMO NV (100 %) acquise en janvier 1999 et propriétaire du parc de stationnement en élévation Leopold, parc de 450 places bien situé dans la ville d'Anvers, a réalisé un chiffre d'affaires de 14,5 M BEF (2,3 MF) et une perte non récurrente de 7,3 M BEF (1,2 MF) en 1999, après 8 M BEF (1,3 MF) de frais de restructuration.

ZEEPARKING NV (100 %), concessionnaire d'un parc de stationnement de 370 places dans le centre-ville d'Ostende, a réalisé, au cours de son exercice de six mois clos le 31 décembre 1999, un chiffre d'affaires de plus de 13,5 M BEF (2,2 MF) et un bénéfice net de 3,8 M BEF (0,6 MF) permettant la distribution de 3 M BEF (0,5 MF) à votre Société.

SETEX NV (100 %), implantée à Ostende où elle exploite le stationnement de surface et deux parcs souterrains, a dégagé au cours de la période 1^{er} juillet – 31 décembre 1999 un chiffre d'affaires de 40,2 M BEF (6,5 MF) et un bénéfice de 6,3 M BEF (1 MF) sur lequel 5,5 M BEF (0,9 MF) vont revenir à votre Société à titre de dividendes.

PARKING EUROPACENTRUM NV (50%), concessionnaire d'un parc de 280 places dans le centre-ville d'Ostende, a réalisé un chiffre d'affaires de 8,2 M BEF (1,3 MF) au cours de son exercice de sept mois clos le 31 décembre 1999 et un bénéfice net de près de 0,7 M BEF (0,1 MF).

LUXEMBOURG SERVICE SA (100 %), qui gère plusieurs parcs de stationnement et le stationnement de surface à *Luxembourg*, a réalisé un chiffre d'affaires de 116,4 M LUF (18,9 MF) au deuxième semestre de 1999 et un résultat net de 9,8 M LUF (1,6 MF). Cette filiale distribuera un dividende de 9,5 M LUF (1,5 MF).

En Espagne, ESTACIONAMIENTOS DEL PILAR SA, détenue à 50 % à parité avec le groupe Dragados, exploite trois parcs du centre-ville de Saragosse dont elle est concessionnaire. Le chiffre d'affaires de 1999 s'est élevé à 343,5 M ESP (13,5 MF) et le bénéfice net à 114,2 M ESP



Trémie d'accès des véhicules et émergence de l'ascenseur du parc de la place Can Fabra à Barcelone (Espagne, Aparcamentos de Cataluña SA).

(4,5 MF). La Société mettra en paiement un dividende global de 75 M ESP, dont 37,5 M ESP (1,5 MF) reviendront à votre Société – après 25 M ESP (1 MF) perçus au titre de 1998.

ESTACIONAMIENTOS ZARAGOZANOS SA (100 %) concessionnaire du parc de stationnement Salamero, parc de 815 places du centre-ville de Saragosse, a réalisé un chiffre d'affaires de 225,5 M ESP (8,9 MF) en 1999 et un bénéfice de 50,8 M ESP (2 MF) permettant le versement d'un dividende de 30 M ESP (1,2 MF) à votre Société – après 20 M ESP (0,8 MF) versés au titre de 1998.



La signalétique d'accès au parc de stationnement de la rue Maria de Molina à Madrid (Espagne, Aparcamentos de Cataluña SA).

L'implantation de SOGEPARC en Espagne s'est trouvée renforcée par l'acquisition, en octobre 1999, de 100 % de la société espagnole APARCAMENTOS DE CATALUÑA SA (ACSA), concessionnaire de trois parcs de stationnement totalisant 1 300 places à Barcelone et dans ses environs et concessionnaire de deux parcs de stationnement dans la région basque; cette société a en outre acquis en toute propriété en janvier 2000 un parc de stationnement de 480 places dans le centre de Madrid, rue Maria de

Molina. En 1999, ACSA a réalisé un chiffre d'affaires de 253 M ESP (10 MF) pour un bénéfice net de 4,6 M ESP (0,2 MF).

Les positions de SOGEPARC dans la péninsule ibérique se sont encore étendues, en mars 2000, par une prise de participation significative de 15% dans le capital de la première société de parcs de stationnement du Portugal, EMPARQUE, qui, avec ses filiales, gère 25 parcs de stationnement à Lisbonne, la capitale, à Porto, la deuxième ville du pays, et dans 8 autres villes. Ces parcs totalisent 16 200 places, dont 3 800 places dans des parcs souterrains et 12 400 places en surface et en voirie, sans compter les nouveaux projets en cours de développement.

En Suisse, PARKING DE LA PLACE DE LA NAVIGATION SA à Lausanne (14,6 %) qui avait dégagé un chiffre d'affaires de 1,5 M CHF (6,4 MF) en 1998 et, pour la première fois, un bénéfice de 66 000 CHF (0,2 MF) a réalisé un chiffre d'affaires d'un peu plus de 2 M CHF (8,2 MF) et un bénéfice de 160 000 CHF (0,6 MF) en 1999.

Depuis juillet 1998, SOGEPARC détient, en Suisse également, une participation de 42 % aux côtés des Chemins de Fers Fédéraux dans PARKING SIMPLON GARE SA, société concessionnaire, pour une durée résiduelle de 61 ans, du parc de stationnement de 410 places de la gare de Lausanne. La société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1,7 M CHF en 1999 (7,1 MF) pour un bénéfice de plus de 0,2 M CHF (0,8 MF) sur lequel votre Société percevra un dividende de 75 000 CHF (0,3 MF).

SOGEPARC continue d'étudier plusieurs opérations dans la région de Lausanne.

Au Royaume-Uni, SOGEPARC UK (100 %) a acquis en avril 1999 75 % de la société britannique COMPLEX DEVELOPMENT and MARKETING Ltd, société spécialisée dans les logiciels pour la gestion de la verbalisation. 75 % du chiffre d'affaires de COMPLEX correspondent à des prestations facturées à des municipalités anglaises. Au cours de la période de neuf mois ouverte le 1^{er} avril 1999 et arrêtée le 31 décembre 1999, cette nouvelle filiale a réalisé un chiffre d'affaires de près de 1,7 M GBP (17,8 MF) et un résultat avant impôt de 0,45 M GBP (4,8 MF).

La principale filiale étrangère reste la filiale britannique SUREWAY PARKING SERVICES Ltd, détenue à 87,5 % au 31 décembre 1999 et à 100 % depuis février 2000 par l'intermédiaire de la holding SOGEPARC UK. SUREWAY se classe au 3^{ème} rang des sociétés anglaises dans les métiers du stationnement; elle gère des parcs et du stationnement de surface; elle a également un contrat pour le contrôle du paiement de la vignette automobile et a des activités de fourrieriste. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 M GBP (100,4 MF) au cours du deuxième semestre de 1999 et un bénéfice avant impôt supérieur à 0,3 M GBP (3,5 MF).

SUREWAY commence à développer une activité de fourrière dans la région de Londres et celle de Manchester et, avec un partenaire anglais au sein de sa filiale SPEED CHECK SERVICES Ltd, un nouveau procédé pour la verbalisation des excès de vitesse sur autoroutes et la gestion des amendes correspondantes, diversifiant ainsi son offre de prestations de services. SPEED CHECK SERVICES Ltd a ainsi obtenu en janvier 2000 son premier contrat des autorités de police du comté de Nottingham après avoir reçu du Ministère de l'Intérieur britannique l'homologation de son procédé de détection des excès de vitesse.

Au cours de l'exercice écoulé, la filiale SETEX HELLAS a continué d'être la seule en situation délicate; le plan de réduction des sites exploités arrivera à son terme au cours de l'année 2000, à la fin de laquelle ne subsistera plus que l'exploitation bénéficiaire de la ville de Lamia. Les risques dus à cette participation sont provisionnés.

En conclusion, les diverses filiales européennes de SOGEPARC ont représenté, pour l'exercice écoulé de six mois, un chiffre d'affaires hors taxes de 153,1 MF, soit 22 % du chiffre d'affaires consolidé; la contribution des filiales étrangères au résultat net consolidé a représenté 9 MF, soit 12,5 % du total. Les effectifs employés dans les autres pays européens représentent 707 personnes, dont 640 au Royaume-Uni.

DONNÉES SOCIALES

Les effectifs permanents du groupe Sogeparc se trouvent répartis dans les différentes filiales prestataires de services du groupe qui regroupaient en France au 31 décembre 1999 un nombre de personnes en légère augmentation par rapport à celui du 30 juin 1999, soit 1 130 salariés.

A partir du 1^{er} janvier 1999, les horaires hebdomadaires des personnes employées dans ces différentes sociétés ont été uniformisés comme prévu sur la base de 39 heures ; à partir de 2000, ces horaires seront réglés dans le cadre de la nouvelle loi Aubry.

Par ailleurs, le fonds commun de placement SOGEPARC EPARGNE, qui avait pour objet exclusif la détention d'actions SOGEPARC au bénéfice de tous les salariés du groupe a apporté ses actions SOGEPARC à l'OPA de la SGE ; la vocation de ce fonds va faire l'objet de discussions avec les représentants du personnel. Mais d'ores et déjà, celui-ci peut bénéficier du plan CASTOR mis en place dans le cadre du groupe SGE avec un abondement patronal.



Farid Amghar, responsable du parc Sébastopol à Paris, et les écrans de contrôle du parc.

L'ACTIONNARIAT, LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET LES ORGANES D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice de six mois clos le 31 décembre 1999, l'activité en bourse de l'action Sogeparc s'est inévitablement transformée en raison de la prise de contrôle à 97,73 % de Sogeparc par la SGE le 30 septembre 1999, à l'issue de l'OPA que cette dernière a initiée le 2 août 1999.

Alors que 70 % des actions de Sogeparc, soit environ 5 000 000 d'actions sur un total de près de 7 090 000 actions émises se trouvaient réparties dans le public à l'ouverture de l'exercice, le 1^{er} juillet 1999, il n'en restait plus que 2,27 % le 30 septembre 1999, soit environ 160 000 actions sur un total d'actions émises à cette date pratiquement identique.

Le volume mensuel moyen des transactions s'est réduit en conséquence en passant de 205 000 titres au cours de l'exercice 1998-1999 de douze mois à un peu plus de 10 000 titres au cours du dernier trimestre de 1999 et à 7 300 titres au cours du premier trimestre de 2000.

Les cours se sont inscrits entre un plus haut de 94,60 € et un plus bas de 77 € au cours du dernier trimestre de 1999 et entre un plus haut de 84,50 € et un plus bas de 68,60 € au cours du premier trimestre de 2000.

Nous vous rappelons que, dans le cadre de l'autorisation déléguée par votre Assemblée Générale Extraordinaire le 6 décembre 1993, votre Conseil d'Administration a procédé à quatre attributions d'options de souscription d'actions permettant à leurs bénéficiaires de souscrire à 62 000 actions SOGEPARC au total. Sur ce nombre, 17 800 actions avaient été souscrites au 31 décembre 1999. Le solde des souscriptions potentielles relatives à ces attributions s'établissait donc à 44 200 actions à cette date.

Dans le cadre de la délégation consentie à votre Conseil par votre Assemblée Générale Mixte le 28 novembre 1997, votre Conseil a procédé à deux attributions d'options de souscriptions à 72 500 actions au total, dont aucune n'avait été exercée à la clôture de l'exercice.

Les Comités spécialisés de votre Conseil (Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux et Comité d'Audit) ont exercé normalement leurs activités au cours de l'exercice, comme lors des exercices précédents. Nous vous rappelons que le Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux est composé de Messieurs Bernard Huvelin, Christian de Longevialle, Philippe Toussaint et Bernard Yoncourt, et que le comité d'Audit est composé de Messieurs Michel Horps et Christian Labeyrie.

Enfin, votre Conseil a considéré que l'adoption du régime d'administration des sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance par votre Société était de nature à faciliter son intégration dans le groupe VINCI ainsi que la poursuite de son développement européen.

Au cas où vous approuveriez les modifications statutaires nécessaires, nous vous proposons de nommer aux fonctions de Membres de son premier Conseil de Surveillance Messieurs Gilles d'Ambrières, Philippe Dhamelincourt, Denis Gautier-Sauvagnac, Christian Gerondeau, Michel Horps, Xavier Huillard, Bernard Huvelin, Christian Labeyrie, Eric Licoys, Christian de Longevialle, Philippe Toussaint, Bernard Yoncourt et Antoine Zacharias.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE EXCEPTIONNEL DE SIX MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

Le bilan consolidé du groupe SOGEPARC au 1^{er} juillet 1999, qui constitue le bilan d'ouverture de l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999, diffère du bilan consolidé arrêté le 30 juin 1999, date de la clôture de l'exercice précédent, dans la mesure où ce dernier a fait l'objet d'un certain nombre de retraitements pour l'adapter aux normes de consolidation observées par la SGE, société-mère de SOGEPARC, et, par anticipation, aux nouvelles normes de consolidation prescrites par le Comité de Réglementation Comptable dans son règlement 99-02. Ces retraitements sont expliqués dans l'annexe des comptes consolidés.

A l'actif du bilan consolidé du groupe Sogeparc arrêté au 31 décembre 1999, la valeur brute des immobilisations s'est accrue de 121,5 MF en passant de 3 999,3 MF au 1^{er} juillet 1999 à 4 120,8 MF au 31 décembre 1999. Cette augmentation résulte essentiellement de l'inscription, à l'actif consolidé, des crédits-bails de la filiale CGSt après retraitement et de l'acquisition des ouvrages de la filiale espagnole ACSA.

Les dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions des immobilisations ayant représenté un montant de 77,2 MF au cours de

l'exercice, la valeur nette des immobilisations consolidées a augmenté de 44,3 MF en passant de 2 770,8 MF au 1^{er} juillet 1999 à 2 815,1 MF au 31 décembre 1999.



L'accès au parc Sébastopol à Paris (Sogeparc France).

Au passif du bilan consolidé, les capitaux propres part du groupe sont passés de 1 701 MF au 1^{er} juillet 1999 à 1 691 MF au 31 décembre 1999, la diminution correspondante de 10 MF provenant essentiellement des dividendes que l'Assemblée des actionnaires a décidé de distribuer le 7 décembre 1999 au titre de l'exercice 1998-1999 (120,8 MF), sous déduction des capitaux recueillis à l'occasion des exercices de bons et d'options de souscription d'actions intervenus au cours de l'exercice (36,1 MF) et du résultat de l'exercice (72,4 MF).

Les dettes financières nettes – dettes financières, sous déduction des valeurs mobilières de placement et des disponibilités – sont revenues de 673,3 MF au 1^{er} juillet 1999 (39,6 % des fonds propres) à 646,3 MF au 31 décembre 1999 (38,2 % des fonds propres).

Alors que la progression du chiffre d'affaires du groupe avait été de 7,7 % au cours du deuxième semestre de 1998 (premier semestre de l'exercice 1998-1999 de douze mois clos le 30 juin 1999) par rapport au deuxième semestre de 1997, et de 7,3 % au cours de l'exercice 1998-1999 par rapport à l'exercice 1997-1998, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe s'est élevé à 698,4 MF au cours du deuxième semestre de 1999, soit au cours de l'exercice de six mois clos

le 31 décembre 1999, en progression appréciable de 9,2 % sur le chiffre d'affaires de 639,5 MF dégagé au cours du deuxième semestre de 1998.

Cette accélération de la progression du chiffre d'affaires résulte du développement international du groupe et de l'infléchissement favorable de l'ensemble de la conjoncture européenne, notamment en France.

Il convient de signaler que la progression des prestations formées par les produits horaires et les abonnements s'est établie à 9,1 % au cours du deuxième semestre de 1999 par rapport au deuxième semestre de 1998, soit à un niveau pratiquement identique à la progression globale du chiffre d'affaires, la part de ces prestations dans sa formation restant stable à plus de 67 %; tandis que la part des rémunérations et des contributions voirie et des prestations de gestion a continué de se rétracter au profit des produits annexes puisqu'elle est passée de 28 % au deuxième semestre de 1998 à 27,6 % en 1998-1999 et à 26,4 % au deuxième semestre de 1999.

Les charges d'exploitation s'étant élevées à 547 MF, en accroissement de 9,8 % par rapport à celles supportées par le deuxième semestre de 1998, le résultat d'exploitation a progressé de 10,7% en s'établissant à 165,8 MF pour l'exercice, au lieu de 149,7 MF pour le deuxième semestre de 1998 – après reclassement de la participation des salariés dans les charges d'exploitation.

Le résultat financier se traduit par une charge de 18,6 MF, en augmentation de 3,2 MF par rapport à celle du deuxième semestre de 1998. Cet accroissement résulte essentiellement de l'incidence du changement de méthode de comptabilisation des crédits-bails de la filiale CGSt et de la constitution d'une provision pour dépréciation complémentaire sur les titres de la filiale grecque SETEX HELLAS.

Malgré l'incidence des prestations d'assistance et de conseil de la banque-conseil de SOGEPARC à l'occasion des opérations relatives à l'OPA de la SGE, le solde des opérations exceptionnelles ne dégage qu'un résultat légèrement négatif de 1,1 MF par suite des conséquences favorables de la terminaison de certains contrats d'exploitation.

Après 69,2 MF de charge d'impôt sur les sociétés (au lieu de 54 MF au deuxième semestre de 1998), comprenant 4,9 MF au titre de sa deuxième majoration, le résultat net des sociétés intégrées s'établit à 76,7 MF, en progression de 1,2 % sur celui dégagé par le deuxième semestre de 1998.

En définitive, le bénéfice net part du groupe pour l'exercice exceptionnel de six mois ouvert le 1^{er} juillet 1999 et clos le 31 décembre 1999 s'établit à 77,5 MF avant amortissement des écarts d'acquisition et à 72,4 MF après leur amortissement de 5,1 MF, soit à 10,08 F par action.



Luminosité du 2^e niveau vert
du parc Sébastopol à Paris
(Sogeparc France)



*Signalétique et repérage du 5^e niveau mauve
du parc Sébastopol à Paris (Sogeparc France).*

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOGEPARC, établis en francs français, relatifs à l'exercice de six mois clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que

du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables intervenus, notamment suite à l'adoption du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 31 mars 2000

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD

Mazars

Bernard CARRÉ

Associé

Philippe BOUILLET

Associé

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers

Olivier AUBERTY

Associé

RSM SALUSTRO REYDEL

Philippe MATHIS

Associé

Bernard CATTENOZ

Associé

Commissaires aux Comptes inscrits

Membres de la Compagnie Régionale de Paris.

Bilan consolidé au 31 décembre 1999

ACTIF (en milliers de francs)	Net au 31.12.1999 en millier d'€	Brut au 31.12.1999	amortis- sements et provisions	Net au 31.12.1999	Net au 30.06.1999 (bilan pro forma)	Net au 30.06.1999	Net au 30.06.1998
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles							
• Concessions	328 084	3 196 764	1 044 675	2 152 089	2 121 700	2 030 476	2 125 904
• Autres immobilisations incorporelles	7 208	59 101	11 822	47 279	47 940	47 940	20 182
• Écarts d'acquisitions	4 353	92 019	63 468	28 551	33 628	33 628	29 483
Immobilisations corporelles							
• Constructions	61 427	482 263	79 331	402 932	408 793	408 793	370 126
• Matériels et outillage	6 224	105 795	64 971	40 824	35 663	35 656	34 938
• Autres immobilisations corporelles	2 914	54 871	35 757	19 114	12 194	12 192	44 893
Immobilisations financières							
• Titres de participations	1 908	17 978	5 460	12 518	13 172	13 172	18 110
• Titres mis en équivalence	5 508	36 130		36 130	34 047	34 353	30 183
• Autres immobilisations financières	11 537	75 891	211	75 680	63 726	65 979	80 120
(a)	429 162	4 120 812	1 305 695	2 815 117	2 770 863	2 682 189	2 753 939
Actif circulant							
Stocks (fournitures)	442	6 132	3 233	2 899	3 332	3 332	3 585
Avances et acomptes versés sur commandes	235	1 539		1 539	347	347	1 142
Créances							
• Clients	22 660	173 518	24 878	148 640	132 520	132 502	135 859
• Autres créances	22 782	150 182	739	149 443	99 004	93 719	123 884
Valeurs mobilières de placement	1 087	8 281	1 154	7 127	5 319	5 319	2 714
Disponibilités	6 977	45 764		45 764	49 398	49 393	35 894
Comptes de régularisation							
Charges constatées d'avance	1 703	11 174		11 174	24 873	24 871	16 657
(b)	55 886	396 590	30 004	366 586	314 793	309 483	319 735
Charges différées à répartir sur plusieurs exercices	(c) 631	4 141		4 141	2 591	32 943	36 451
Primes de remboursement des obligations	(d)						3
Écart de conversion actif	(e)						
Total général	(a+b+c+d+e) 485 679	4 521 543	1 335 699	3 185 844	3 088 247	3 024 615	3 110 128

PASSIF (en milliers de francs)	Au 31.12.1999 en milliers d'€	Au 31.12.1999	Au 30.06.1999 (bilan pro forma)	Au 30.06.1999	Au 30.06.1998
Capitaux propres					
Capital social	54 789	359 390	354 361	354 361	353 079
Réserves consolidées	192 182	1 260 633	1 200 057	1 275 860	1 247 017
Réserves de conversion	(79)	(519)	(3 318)	(3 318)	(2 680)
Résultat de l'exercice	11 046	72 459	150 300	150 300	134 140
(a)	<u>257 938</u>	<u>1 691 963</u>	<u>1 701 400</u>	<u>1 777 203</u>	<u>1 731 556</u>
Intérêts des actionnaires minoritaires	(b) 1 446	9 485	8 342	11 213	4 402
Provisions					
Provisions pour risques et charges	(c) 24 737	162 264	152 840	99 506	99 114
Dettes					
Dettes financières					
• Avances des actionnaires				3 667	4 178
• Autres emprunts obligataires					3 659
• Emprunts auprès des établissements de crédit	83 745	549 332	599 789	595 456	727 331
• Autres emprunts	22 844	149 848	128 223	40 090	56 109
Dettes d'exploitation					
• Avances et acomptes reçus	3 408	22 352	19 471	19 466	17 848
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 112	138 486	111 564	111 546	93 851
• Dettes fiscales et sociales	22 860	149 952	146 209	146 177	148 609
• Dettes sur immobilisations	6 981	45 790	64 295	64 241	75 501
• Autres dettes	30 947	203 002	71 958	70 812	84 661
Comptes de régularisation					
Produits constatés d'avance	9 661	63 370	84 156	84 090	63 288
Écart de conversion passif				1 148	21
(d)	<u>201 558</u>	<u>1 322 132</u>	<u>1 225 665</u>	<u>1 136 693</u>	<u>1 275 056</u>
Total général	(a+b+c+d) 485 679	3 185 844	3 088 247	3 024 615	3 110 128

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 1999

(en milliers de francs)	6 mois au 31.12.1999	6 mois au 31.12.1999	6 mois au 31.12.1998	12 mois au 30.06.1999	12 mois au 30.06.1998
	en milliers d'€				
Produits d'exploitation					
Prestations de services principales					
Parcs horaires	48 403	317 501	292 497	597 008	537 006
Abonnements et passagers	23 038	151 119	136 821	285 903	255 258
Rémunérations et contributions voirie	19 750	129 550	116 025	237 408	245 427
Prestations de gestion	8 362	54 848	63 332	124 035	130 369
Produits des activités annexes	6 927	45 441	30 846	65 829	52 832
Chiffre d'affaires	106 480	698 459	639 521	1 310 183	1 220 892
Subventions d'exploitation	499	3 270	3 225	6 457	7 479
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 001	6 564	3 572	11 238	11 038
Autres produits	687	4 505	1 707	5 897	3 669
Total des produits d'exploitation	(a) 108 665	712 798	648 025	1 333 775	1 243 078
Charges d'exploitation					
Achats non stockés	3 797	24 906	20 258	45 708	42 502
Entretien et réparations	10 637	69 772	57 625	114 806	110 011
Services extérieurs					
Personnel extérieur	4 044	26 525	19 534	40 075	30 798
Autres services extérieurs	12 946	84 922	79 254	164 524	143 122
Impôts, taxes et versements assimilés	4 168	27 341	24 859	53 969	49 919
Redevances aux collectivités locales	8 376	54 943	53 297	111 129	99 583
Rémunération du personnel et charges sociales	25 801	169 241	161 535	333 325	314 549
Dotations aux amortissements et provisions					
Dotations aux amortissements	12 196	79 998	76 192	152 961	149 972
Dotations aux provisions	1 128	7 398	2 242	8 545	14 955
Autres charges	298	1 956	3 488	10 495	6 158
Total des charges d'exploitation	(b) 83 390	547 002	498 284	1 035 537	961 569
Résultat d'exploitation I	(a-b) 25 275	165 796	149 741	298 238	281 509
Produits financiers	(c) 280	1 837	6 755	9 078	10 893
Charges financières	(d) 3 124	20 492	22 137	38 720	49 589
Résultat financier II	(c-d) (2 844)	(18 655)	(15 382)	(29 642)	(38 696)
Résultat courant avant impôt I + II = III	22 432	147 141	134 369	268 596	242 813
Produits exceptionnels	(e) 4 384	28 755	94 290	105 423	54 616
Charges exceptionnelles	(f) 4 562	29 924	98 826	104 668	56 313
Résultat exceptionnel IV	(e-f) (178)	(1 169)	(4 536)	755	(1 697)
Impôt sur les bénéfices (*) V	10 553	69 226	54 000	111 433	101 505
Résultat net des sociétés intégrées III + IV - V = VI	11 700	76 746	75 823	157 918	139 611
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence VII	271	1 779	837	2 826	2 704
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition VIII	774	5 077	3 815	9 257	7 477
Résultat de l'ensemble consolidé VI + VII - VIII = IX	11 197	73 448	72 845	151 487	134 838
Résultat des actionnaires minoritaires X	151	990	492	1 187	698
Bénéfice net part du groupe IX - X = XI	11 046	72 458	72 353	150 300	134 140
(*) Dont contribution supplémentaire de 10% sur l'impôt sur les sociétés	786	5 159	4 290	8 795	7 456
Dont majoration temporaire sur l'impôt sur les sociétés (10 % ou 15 %)	744	4 882	3 991	8 306	11 363
Résultat net consolidé par action	1,54	10,08		21,21	19,00
Résultat net consolidé par action, dilué	1,51	9,92		20,72	18,55

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers de francs	1999 - 6 mois en milliers d'€	1999 6 mois	1998-1999 12 mois	1997-1998 12 mois
Opérations d'exploitation				
Autofinancement d'exploitation	22 530	147 789	316 897	302 955
Variations nettes du besoin en fonds de roulement	- 3 438	- 22 549	29 028	39 599
	(a) 19 093	125 240	345 925	342 554
Opérations d'investissements				
Augmentations d'éléments de l'actif immobilisé	- 8 891	- 58 319	- 239 644	- 169 653
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé	3 496	22 932	176 667	8 473
Charges à répartir sur plusieurs exercices	- 466	- 3 058	- 2 003	- 5 826
Diminutions des autres immobilisations financières	158	1 039	9 152	30 313
	(b) - 5 703	- 37 406	- 55 828	- 136 693
Opérations de financement				
Augmentations du capital de la société-mère	5 502	36 094	8 970	4 758
Dividendes distribués par la société-mère	- 18 485	- 121 253	- 112 985	- 86 306
Remboursements des dettes financières	- 13 161	- 86 332	- 210 796	- 127 855
	(c) - 26 144	- 171 491	- 314 811	- 209 403
Effets de change, de périmètre et divers	(d) - 9	- 61	2 801	18 551
Variations de la trésorerie	(a+b+c+d) - 12 763	- 83 718	- 21 913	15 009
Trésorerie d'ouverture	11 845	77 697		
Trésorerie de clôture	- 918	- 6 021		

Comptes consolidés au 31 décembre 1999

Annexe

1 - Faits marquants

Changements de méthode

Suite à son intégration dans le groupe SGE, Sogeparc a clôturé le 31 décembre 1999 un exercice d'une durée exceptionnelle de six mois afin de faire coïncider dorénavant la date de clôture de ses exercices sociaux avec celle de son principal actionnaire.

A cette occasion, Sogeparc a décidé d'harmoniser ses règles et méthodes avec celles de la SGE et d'adopter par anticipation le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable sur les normes consolidées. Cette décision a entraîné les principaux changements de méthode suivants dont les incidences sur la situation d'ouverture au 1^{er} juillet 1999 (bilan pro forma au 30.06.99) et le compte de résultat sont détaillés ci-après :

	<i>Impact sur la situation nette d'ouverture</i>	<i>Impact sur le résultat d'exploitation de l'exercice</i>	<i>Impact sur le résultat net de l'exercice</i>
Activation des immobilisations financées par contrats de crédits bails	- 213	3 124	908
Comptabilisation des indemnités de départs en retraite	- 17 842		
Non activation des charges de structure différées	- 26 033	1 082	1 082
Calcul des impôts différés suivant l'approche bilantielle	- 34 507		- 1 522
Dont incidence des minoritaires	- 2 792		

Les chiffres présentés dans l'annexe explicitent les variations entre le bilan pro forma au 30 juin 1999 et le bilan de clôture au 31 décembre 1999. Par ailleurs, il est précisé que le bilan pro forma prend en compte l'incidence de l'intégration globale de la Société du Parc Saint Michel.

2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales dont SOGEPARC assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les filiales et participations dans lesquelles un contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SOGEPARC exerce, directement ou indirectement, une influence notable, ou détient plus de 20 % du capital, sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales et participations non significatives en raison de la faible importance relative de leurs bilans, de leurs résultats et de leur contribution réelle à l'activité du groupe ne sont pas consolidées.

Les comptes des filiales et participations consolidées dont l'exercice ne correspond pas à celui de SOGEPARC sont retraités afin de les y faire correspondre.

2 - INTÉGRATION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES ET CONVERSION

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture et le compte de résultat au taux moyen.

Les capitaux propres sont convertis en francs français au taux de change historique. Les écarts de conversion en résultant sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

2.3 - TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation, constitués par la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une filiale et la quote-part d'actif net détenu dans celle-ci à sa date d'entrée dans le périmètre, sont :

- dans la mesure du possible, affectés à des actifs identifiés. Ces écarts d'évaluation sont alors comptabilisés dans les postes concernés du bilan et sont amortis linéairement sur la durée de vie habituelle de ces actifs.

Les dotations aux amortissements de ces écarts d'évaluation figurent dans les charges d'exploitation.

- pour leur solde résiduel non affecté, porté à l'actif ou au passif du bilan aux postes écarts d'acquisition si ce solde est positif, ou provisions pour risques et charges s'il est négatif.

Ces derniers sont amortis ou rapportés au résultat linéairement sur 5 ans.

Cependant, lors de l'intégration du sous-groupe Sogepag au 1er janvier 1996, une partie de l'écart d'acquisition résiduel positif a été imputée, à hauteur de 14 239 milliers de francs, sur la prime d'émission des actions nouvelles émises en rémunération partielle de l'échange de titres. Si cet écart d'acquisition n'avait pas été imputé sur les réserves, il aurait été porté à l'actif et amorti sur 5 ans.

D'autre part, les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1er juillet 1994, essentiellement représentatif des écarts d'évaluation dont l'affectation à des concessions déterminées de la principale filiale Sogeparc France n'avaient pu être opérée, restent amortis sur 15 ans ; cette durée correspond à l'estimation, le 30 juin 1987, de la durée de vie moyenne des concessions de Sogeparc France.

En fonction des évaluations économiques et financières ultérieures, un amortissement exceptionnel peut être constitué, ce qui ne s'est jamais produit.

2.4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES MISES EN CONCESSION

Le groupe exerçant son activité d'exploitant de parcs de stationnement principalement dans le cadre de concessions de service public, les immobilisations mises en concession, nettes de toutes concessions de droits d'occupation, figurent dans les immobilisations incorporelles et sont amorties linéairement sur la durée des concessions restant à courir.

Toutefois, les plans d'amortissements progressifs existants lors de l'entrée dans le périmètre du sous-groupe CGSt sont maintenus. La valeur brute des parcs concernés ressort à 344 786 milliers de francs.

Le rythme des amortissements des immobilisations mises en concessions, inscrites au bilan, est éventuellement revu lorsque de gros travaux de rénovation et de modernisation sont effectués, s'ils ont pour contrepartie un allongement de la durée des concessions concernées.

2.5 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de :

- l'écart d'évaluation affecté au renforcement de la marque et de la position de place provenant de l'acquisition du sous-groupe Sogepag et

comptabilisé pour 20 000 milliers de francs dans le bilan consolidé au 30 juin 1996. Il s'amortit linéairement sur 40 ans ;

- l'écart d'évaluation affecté au fonds de commerce provenant de l'acquisition de Complex Development & Marketing Limited, d'un montant de 26 300 milliers de francs et amorti sur 12 ans ;
- l'écart d'évaluation affecté au fonds de commerce provenant de l'acquisition d'Apcoa Parking France, d'un montant de 4 002 milliers de francs et amorti sur 5 ans.

S'y ajoutent des frais de recherche et d'établissement ainsi que le coût d'acquisition des logiciels informatiques généralement amortis selon le mode linéaire pour une durée variant de 1 à 5 ans.

2.6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, dont le poste construction constitué du prix de revient des parcs de stationnement que le groupe détient en pleine propriété ou dans le cadre de baux à construction, figurent au bilan et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Leur amortissement est pratiqué selon le mode linéaire, ou, le cas échéant, dégressif, en fonction de leur durée de vie estimée.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	de 30 ans à 60 ans
Installations, agencements et aménagements divers	de 5 ans à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillage	de 5 ans à 10 ans
Matériels de transport	de 3 ans à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 ans à 5 ans
Mobilier de bureau	de 5 ans à 8 ans

2.7 - TRAITEMENT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

Les immobilisations financées par crédits-bails sont portées à l'actif pour leur valeur d'origine et amorties suivant les règles définies ci-dessus.

Parallèlement, l'endettement correspondant est inscrit en dettes financières.

2.8 - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation détenus dans les sociétés non consolidées sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, hors frais, et font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur historique.

La valeur d'inventaire est appréciée sur une base multicritères parmi lesquels figurent la valeur mathématique et les perspectives favorables de rentabilisation.

2.9 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts et créances rattachés à des participations non consolidées ou consolidées proportionnellement, des prêts et avances consentis à des tiers, de créances sur les concédants, ainsi que de dépôts et cautionnements.

2.10 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant, compte tenu de leur ancienneté et leur probabilité de recouvrement.

2.11 - CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la clôture d'exercice. Les gains et les pertes de change latents sont constatés dans le résultat.

2.12 - COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits d'exploitation courants, comptabilisés dans l'exercice, mais concernant, partiellement ou totalement, l'exercice suivant.

2.13 - CHARGES DE STRUCTURE DIFFÉRÉES

Les charges de structure des parcs n'ayant pas atteint leur seuil de rentabilité étaient antérieurement, conformément à la possibilité ouverte par le guide comptable des sociétés concessionnaires, inscrites en charges à répartir sur plusieurs exercices.

Elles sont désormais maintenues dans les charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

2.14 - IMPOSITION FISCALE DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont calculés suivant l'approche dite 'bilantielle' prévue par le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable qui se caractérise principalement par :

- conception étendue ;
- méthode du report variable ;
- actualisation (au taux de 5,5 % pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1999).

2.15 - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite dues au personnel sous contrats à durée indéterminée font l'objet, pour chacun des salariés présents dans l'entreprise et en fonction de son ancienneté, d'une évaluation actuarielle à la clôture de chaque exercice calculée selon la méthode prospective. Cette évaluation fait l'objet d'une provision.

2.16 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Rapporté aux 7 187 802 actions émises au 31 décembre 1999 et portant jouissance du 1^{er} juillet 1999, le bénéfice net part du groupe par action ressort à 10,08 F pour l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999 et à 20,16 F par action après annualisation linéaire (à comparer à 21,21 F par action pour l'exercice 1998-1999 de douze mois clos le 30 juin 1999).

Dilué des 116 400 actions nouvelles qui, à la clôture de l'exercice, pouvaient être potentiellement émises par l'exercice de titres donnant accès au capital social (options de souscription d'actions), le bénéfice net part du groupe par action ressort à 9,92 F pour l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999 et à 19,84 F après annualisation linéaire (à comparer à 20,72 F par action pour l'exercice 1998-1999 de douze mois clos le 30 juin 1999).

*

Les comptes de Sogeparc sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de sa société-mère, la Société Générale d'Entreprises-SGE, société anonyme dont le siège social est situé, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison cedex (552 037 806 RCS Nanterre).

3 - Périmètre de consolidation

3.1 - COMPOSITION

Le périmètre de consolidation comprend :

- SOGEPARC, société consolidante cotée au Premier Marché à Règlement Mensuel à la Bourse de Paris, holding de contrôle du groupe;
- la SOCIETE GENERALE D'EXPLOITATION DE PARCS ET GARAGES - SOGEPAG, filiale à 98,97 % de SOGEPARC, cotée au Second Marché à la Bourse de Paris, société sous-holding de contrôle d'une partie des filiales du groupe, qui est en outre concessionnaire d'un parc de stationnement à Paris et propriétaire d'un parc à Montpellier ;
- la CGSt, sous-holding de contrôle d'une autre partie des filiales du groupe, qui est concessionnaire de nombreux parcs de stationnement et contrôle par ailleurs de nombreuses filiales, elles-mêmes concessionnaires et prestataires de services ;
- des sociétés concessionnaires de parcs publics de stationnement dont l'activité s'exerce dans le cadre juridique de la concession de service public qui est l'acte par lequel une collectivité publique confie la gestion d'un service public à un concessionnaire, sous la responsabilité de ce dernier.

Les contrats de concession, qui sont de longue durée (de 30 à 50 ans), prévoient généralement le financement et la réalisation d'importants investissements par le concessionnaire qui font retour, sauf prorogations, à la collectivité concédante à l'expiration des contrats ; en contrepartie, le concessionnaire perçoit des redevances d'occupation sur les usagers du service public qu'il assure pour le compte de la collectivité ;

- des sociétés prestataires de services dans les métiers du stationnement et les métiers connexes.

L'activité du groupe couvre donc l'ensemble des métiers du stationnement.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du groupe comprend le pourcentage d'intérêt de SOGEPARC dans chacune d'elles et la méthode de leur intégration dans le périmètre. Note 4.17.

3.2 - VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE

Les sociétés concessionnaires Aparciamientos de Cataluña SA (ACSA) et SNC des Parcs de Montrouge, acquises durant l'exercice de six mois s'étendant du 1er juillet 1999 au 31 décembre 1999, ont été consolidées par intégration globale.

La société Setex Hellas, qui n'a plus d'activité significative, a été déconsolidée au 1^{er} juillet 1999.

4 - Informations sur les comptes consolidés (en milliers de francs)

4.1 - VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

a) Valeurs brutes des immobilisations

	Valeurs brutes au 01.07.99	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variations des taux de change	Reclas- sements	Variations du périmètre	Valeurs brutes au 31.12.99
Immobilisations incorporelles							
Concessions (1)	3 008 034	11 720	42 391		29	91 326	3 068 718
Concessions en cours	106 587	21 677	218				128 046
Autres immobilisations incorporelles	60 762	611	702	1 477	- 29	- 3 018	59 101
Écarts d'acquisitions	92 019						92 019
Immobilisations corporelles							
Constructions	481 029	1 235	57	56			482 263
Matériel et outillage	93 753	11 263	1 230	3 064	- 4 244	3 189	105 795
Autres immobilisations corporelles	44 569	9 134	2 979	214	4 244	- 311	54 871
Immobilisations financières							
Titres de participation	14 591	3 732	345				17 978
Titres mis en équivalence	34 047	1 779				304	36 130
Autres immobilisations financières	63 937	16 484	12 316			7 786	75 891
Totaux	3 999 328	77 635	60 238	4 811		99 276	4 120 812

(1) dont 103 693 milliers de francs financés par contrats de crédits-bails.

b) Amortissements

	Montants au 01.07.99	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variations des taux de change	Reclas- sements	Variations du périmètre	Montants au 31.12.99
Immobilisations incorporelles							
Concessions (1)	992 921	60 805	29 550		168	20 331	1 044 675
Autres immobilisations incorporelles	12 822	2 755	642	30	-168	-2 975	11 822
Écarts d'acquisitions	58 391	5 077					63 468
Immobilisations corporelles							
Constructions	72 236	7 089		6			79 331
Matériel et outillage	58 090	8 237	1 084	1 868	-3 429	1 289	64 971
Autres immobilisations corporelles	32 375	2 038	1 938	149	3 429	-296	35 757
Totaux	1 226 835	86 001	33 214	2 053		18 349	1 300 024

(1) dont 20 899 milliers de francs financés par contrats de crédits-bails.

4.2 - ÉCARTS D'ACQUISITIONS

	Valeurs brutes au 31.12.99	Amortis- sements cumulés au 31.12.99	Valeurs nettes au 31.12.99	Valeurs nettes au 30.06.99	Valeurs nettes au 30.06.98
Proservice	1 160	807	353	392	469
Sogeparc France	46 099	36 043	10 056	11 593	14 667
Sogepag	9 692	7 759	1 933	2 900	4 833
Setex NV	1 979	1 633	346	415	554
Luxembourg Service SA	5 080	2 991	2 089	2 506	3 342
Sureway Parking Services Ltd	12 034	4 700	7 334	8 362	3 594
Société Amiénoise de Stationnement	2 413	1 449	964	1 206	1 685
Sogeparc Narbonne	982	231	751	840	90
SNC SOPAS	5 698	5 698			
SNC du Parc des Grands Hommes	4 942	1 517	3 425	3 914	
Parking Simplon Gare SA	1 366	409	957	1 092	
Autres sociétés	574	231	343	407	249
Totaux	92 019	63 468	28 551	33 627	29 483

4.3 - TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Participations	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat	Résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeurs comptables des titres détenus	
					Brutes	Nettes
Parking de la Place de la Navigation SA (1)	28 550	- 2 380	270	14,80	4 121	4 121
SANPARK NV	488	44	95	60,00	560	560
PMS Parking Management Services SA (1)	817	48	23	30,00	254	254
SNGS	1 000	412	245	10,00	600	346
SNGST	1 080	1 866	371	10,00	999	328
Setex Hellas	7 646	- 1 980	- 4 821	99,99	3 732	0
Autres participations					7 712	6 909
Totaux					17 978	12 518

(1) Les informations financières concernant Parking de la Place de la Navigation SA et PMS-Parking Management Services SA ont été valorisées en francs français à raison de 4,091 FRF pour 1 CHF (cours au 31.12.99).

4.4 - TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE

	Société du Parking de la Place Vendôme	Garage Parking Saint-Honoré	Parking Simplon Gare SA (1)	Total des sociétés mises en équivalence
Résultat de l'exercice	1 958	3 214	476	
Valeur d'équivalence au 30 juin 1999	10 794	19 112	4 449	34 355
Quote-part de résultat	684	892	203	1 779
Dividendes reçus				
Écart de conversion			- 4	- 4
Valeur d'équivalence au 31 décembre 1999	11 478	20 004	4 648	36 130

(1) Les informations concernant Parking Simplon Gare SA ont été valorisées en francs français à raison de 4,091 FRF pour 1 CHF (cours au 31.12.99).

4.5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total part du Groupe	Intérêts Minoritaires
Situation au 1^{er} juillet 1999	354 361	1 080 560	269 797	-3 318		1 701 400	8 342
Augmentations du capital	5 029	31 065				36 094	
Variation des écarts de conversion				2 799		2 799	321
Dividendes distribués			-120 872			-120 872	-381
Autres			83			83	213
Résultat de l'exercice					72 459	72 459	990
Situation au 31 décembre 1999	359 390	1 111 625	149 008	-519	72 459	1 691 963	9 485

4.6 - PROVISIONS

	Provisions au 01.07.99	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations du taux de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	Variations du périmètre	Provisions au 31.12.99
Provisions pour dépréciation							
Titres de participation	1 419	1 345	36		2 732		5 460
Autres immobilisations financières	211						211
Stocks	3 001	598	366				3 233
Comptes clients	30 604	4 885	4 326	72		- 6 357	24 878
Autres créances	739						739
Valeurs mobilières de placement	1 071	83					1 154
Sous-totaux provisions pour dépréciation	37 045	6 911	4 728	72	2 732	- 6 357	35 675
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour risques	9 462	869	293		1 153	1 665	12 856
Provisions pour charges	27 416	920	2 191			- 2 02	25 943
Provisions pour impôts	753		698	41			96
Provisions pour retraite	17 843						17 843
Provisions pour renouvellement des immobilisations et grosses réparations	13 515	1 002	1 351				13 166
Provisions pour impôts différés passif	76 761	3 964	4 488				76 237
Sous-totaux provisions pour risques et charges	145 750	6 755	9 021	41	1 153	1 463	146 141
Écarts d'acquisitions négatifs							
Baume Participations	5 923		772				5 151
Société Raphaëloise de Stationnement	1 167		167				1 000
Acsa			892			10 864	9 972
Sous-totaux des écarts d'acquisition négatifs	7 090		1 831			10 864	16 123
Totaux provisions	189 885	13 639	15 553	113	3 885	5 970	197 939

(1) Les montants inscrits dans la colonne "Autres mouvements" sont liés à la déconsolidation de Setex Hellas.

4.7 - DETTES

Répartition des dettes par échéances	Emprunts auprès des établ. de crédit	Emprunts liés aux crédits-bails	Autres emprunts	Autres dettes	Totaux
Échéances à moins d'un an		208 108	6 030	49 645	880 333
Échéances de un à cinq ans		143 744	42 590	2 907	195 641
Échéances à plus de cinq ans		197 480	49 174	2 504	246 158
Totaux		549 332	94 794	55 056	1 322 132

DÉTAIL DES EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Emprunts auprès des établissements de crédit à taux fixes	68 162
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variables	401 740
Intérêts courus non échus	1 576
Découverts bancaires	77 854
Total	549 332

4.8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux relatif aux dettes financières a été en partie couvert par des opérations de swap qui ont porté et contiennent de porter au 31 décembre 1999 sur 332 millions de francs.

Sur ce total, 224 millions de francs concernent des emprunts CGSt couverts à des taux variant de 4,075 % à 4,615 % et 83 millions de francs une opération de couverture réalisée pour le compte d'autres filiales de Sogeparc à un taux de 4,866 %.

Par ailleurs, la filiale Société Toulousaine de Stationnement – STS, intégrée proportionnellement, a souscrit des contrats de swap dont la quote-part s'élève à 25 millions de francs.

4.9 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	en milliers de francs	en pourcentages
France	545 837	78,15
Grande-Bretagne	113 646	16,27
Benelux	26 066	3,73
Espagne	12 910	1,85
Sous-totaux pays européens hors de France	152 622	21,85
Totaux	698 459	100,00

4.10 - FORMATION DU RÉSULTAT FINANCIER

• Intérêts et charges assimilées	– 19 098
• Dotation aux provisions	– 1 372
• Résultat des autres opérations financières	1 815
Total	– 18 655

4.11 - FORMATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

• Dotations aux provisions pour risques et charges, nettes des reprises	– 98
• Résultat sur cessions, mises au rebut ou dépréciations exceptionnelles d'éléments de l'actif	6 309
• Résultat des autres opérations exceptionnelles	– 9 211
• Reprises sur provisions des écarts d'acquisition négatifs	1 831
Total	– 1 169

4.12 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Répartition de la charge d'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices exigible	Impôt différé	Résultats nets des sociétés intégrées
Résultat courant	147 142	– 64 214	– 2 507	80 421
Résultat exceptionnel	– 1 168	– 1 779	– 727	– 3 674
Totaux	145 974	– 65 993	– 3 234	76 747

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices	145 973
Charge d'impôt théorique au taux de 40 %	58 389
Impact des différences de taux d'imposition :	
sur les bénéfices réalisés hors de France	56
sur les plus ou moins-values à long terme	275
Charges définitivement non déductibles (1)	7 368
Produits non imposables	– 677
Impact de l'actualisation des impôts différés	3 815
Charge d'impôt effective	69 226

(1) dont quote-part de frais et charges non déductibles sur dividendes : 4 152

4.13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus :

• Actifs de syndicats de copropriété et assimilés	6 249
• Cautions de libération de retenues de garantie et cautions de bonne fin de travaux	37 241
Total des engagements reçus	43 490

Engagements donnés :

A - Engagements donnés sur des éléments figurant dans le passif consolidé

• Hypothèques et nantissements de conventions de concessions et de contrats assimilés en garantie d'emprunts contractés par des filiales	35 753
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

B - Engagements donnés pour des éventualités ne figurant pas dans le passif consolidé

• Passifs des syndicats de copropriétés et assimilés	6 249
• Engagements de couverture d'impôts directs et indirects concernant EPSA	915
• Garanties d'achèvement de travaux	18 220
Total des engagements donnés	61 137

4.14 - EFFECTIF

<i>Sociétés employant du personnel</i>	<i>Effectifs au 31.12.99</i>	<i>Effectifs au 30.06.99</i>	<i>Effectifs au 30.06.98</i>
Sociétés prestataires de services			
* France	1 123	1 078	1 065
* Étranger	675	671	542
Sociétés concessionnaires et assimilées			
* France	7	29	41
* Étranger	32	43	43
Totaux	1 837	1 821	1 691

4.15 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration a été de 600 000 F pour l'exercice de 6 mois clos 31 décembre 1999.

Le montant total des rémunérations brutes des cinq membres du Comité de Direction du groupe a été de 2 856 191 F au cours du même exercice.

Les options de souscription d'actions dont ils bénéficient et non exercées au 31 décembre 1999 ouvrent droit à la souscription de 71 300 actions nouvelles.

Aucune convention n'est conclue avec les dirigeants et aucun avantage en nature, prêt ou garantie ne leur sont consentis.

4.16 - INFORMATIONS SUR LE PASSAGE À L'EURO

Dès l'exercice 1997-1998, des dispositions ont été prises pour mesurer les coûts liés au passage à l'euro au travers de la mise en place de groupes de travail dédiés.

En matière de traitement de l'information, compte tenu de la politique d'implantation d'un même système informatique et de sa modernisation dans toutes les filiales du groupe, aucun coût spécifique supplémentaire n'a été et ne sera dégagé, les logiciels déployés et les matériels de remplacement immobilisés et amortis suivant les règles en usage dans le groupe intégrant ces données.

En ce qui concerne l'adaptation des équipements de péage sur les parcs, des études menées corrélativement avec les fournisseurs de matériel démontrent que le passage à l'euro entraînera des investissements importants. Une partie de ceux-ci aurait été de toute façon engagée dans le cadre du renouvellement normal du matériel. Sur le budget estimé à 35 millions de francs, à peu près 32 millions de francs seront immobilisés, le solde étant directement pris en charges.

4.17 - LISTE DES SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

A - SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Sociétés holding et concessionnaires de parcs de stationnement	% d'intérêt
Société Générale d'Exploitation de Parcs et Garages – Sogepag 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 672 010 055	98,96
CGSt 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 722 043 809	99,99
Sogeparc UK Ltd 88/98 College Road, Harrow, Middx HA1 1BQ, Grande-Bretagne	100,00
Sociétés concessionnaires de parcs de stationnement	% d'intérêt
Sogeparc France 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 304 646 078	99,85
SNC du Parc des Grands Hommes Parc des Grands Hommes, place des Grands Hommes, 33000 Bordeaux, France Siren : 347 894 248	99,86
SNC du Parking de la Pucelle 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 702 038 779	99,86
Sogeparc Narbonne 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 323 737 825	99,96
Société des Garages Amodiés - SOGARAM 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 344 097 175	99,99
Société du Parc Saint-Michel 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 343 082 749	89,51
Société du Parc Auto Météor 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 343 203 881	99,99
Société du Parc Auto Ambroise Paré 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 339 796 351	99,99
Parking Groenplaats NV Bouwensstraat, 35 - 2140 Borgerhout - Antwerpen, Belgique	99,99
Zee Parking NV Hendrick Serruyslaan, 38, 8400, Ostende, Belgique	99,99

Société du Parking du Boulevard Saint-Germain 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 592 006 539	98,96
Société d'Exploitation de Parkings à Saint-Etienne 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 672 007 077	99,97
Société Méditerranéenne de Parking - SMP Parc de stationnement Saint-Nicolas, place Saint-Nicolas 20200 Bastia (département de la Corse), France Siren : 729 802 488	98,95
SNC Société d'Exploitation des Parcs de la Gare du Nord 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 394 298 038	65,99
Société Amiénoise de Stationnement 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 379 117 096	99,95
SNC SOPAS 140, rue Antoine Durafour, 42100 Saint-Etienne, France Siren : 724 500 830	99,99
Société Raphaëloise de Stationnement 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 391 369 576	99,99
Baume Participations 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 349 825 166	99,97
SETEX NV Te Boelaerlei, 86-88, B 2140, Borgerhout - Antwerpen, Belgique	99,89
Les Bureaux de la Colline de Saint-Cloud 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 702 051 111	99,93
Estacionamientos Zaragozanos SA C/Orense n° 62, 28020, Madrid, Espagne	100,00
Transimmo N.V. Henri Van Heurckstraat 23, 2000, Anvers, Belgique	100,00
Aparcamientos de Cataluña SA Avenida Diagonal, 523 - 08006 Barcelone, Espagne	100,00
SNC des Parcs de Montrouge 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 423 385 178	98,94

Sociétés prestataires de services dans les métiers du stationnement et les métiers connexes	% d'intérêt
Sogeparc Service 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 311 338 412	99,25
Proservice 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 712 047 687	99,72
Société Nouvelle de Prestations Administratives Générales - Sanpag 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 672 014 818	98,79
CGSt Service 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 411 652 555	99,99
CGSt Exploitation 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 320 229 644	99,93
CEDS 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 397 976 812	99,72
SNC SEPADEF Tour Europe, cedex 47, 92400 Paris La Défense, France Siren : 381 904 630	99,99
SNC Société Dauphinoise de Stationnement 48-50, avenue du Maréchal Randon, 38000 Grenoble, France Siren : 388 454 704	99,99
Luxembourg Service SA 2, rue Bender, L1229, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg	99,92
Sureway Parking Services Ltd 12-15, Dartmouth Street, London SW1H 9BL, Grande Bretagne	87,50
Apcoa Parking France 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex, France Siren : 722 045 523	98,94
Compex Development & Marketing Limited Kingswood House, 71 The Avenue, Cliftonville Northampton NN1 5BT, Grande Bretagne	75,00

B - SOCIÉTÉS INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT

Sociétés concessionnaires de parcs de stationnement	% d'intérêt
SNC Société Toulousaine de Stationnement - STS Parc de stationnement de la place du Capitole Place du Capitole, 31000 Toulouse, France Siren : 380 969 618	49,92
SNC Parcs Auto de Strasbourg 108, rue de Richelieu, 75002 Paris, France Siren : 390 130 169	49,99
SNC Société Méditerranéenne de Stationnement Lotissement Plein Soleil, 13080 Luynes, France Siren : 383 837 440	49,99
Estacionamientos del Pilar SA avenida de Tenerife, 4-6 San Sebastian de los Reyes, Madrid, Espagne	50,00

C - SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Sociétés concessionnaires de parcs de stationnement	% d'intérêt
Garage Parking Saint-Honoré 336, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France Siren : 562 090 399	27,47
Société du Parking de la Place Vendôme Place Vendôme, 75001 Paris, France Siren : 692 009 350	34,60
Société Parking Simplon Gare SA 32, rue du Simplon, CH 1006, Lausanne, Suisse	42,45

Situation financière et résultats financiers consolidés au cours des cinq derniers exercices

<i>Nature des indications (en milliers de francs, sauf indication contraire)</i>	<i>1995 1996</i>	<i>1996 1997</i>	<i>1997 1998</i>	<i>1998 1999</i>	<i>1999 6 mois</i>
Situation financière en fin d'exercice					
Nombre d'actions émises	5 635 656	5 648 476 + 1 400 120	7 061 584	7 087 218	7 187 802
Fonds propres consolidés globaux	1 175 122	1 681 600	1 735 958	1 788 416	1 701 448
Fonds propres, part du groupe	1 171 280	1 677 375	1 731 556	1 777 203	1 691 123
Fonds propres, part du groupe par action	207,83	237,97	245,21	250,76	235,28
Endettement net	129 071	866 430	752 579	584 501	646 289
Résultats consolidés					
Chiffre d'affaires hors taxes	417 067	486 077	1 220 892	1 310 183	698 459
Bénéfice net de l'ensemble consolidé	99 280	90 471	134 838	151 487	73 448
Bénéfice net, part du groupe	99 037	90 265	134 140	150 300	72 458
Capacité d'autofinancement	151 695	157 899	302 955	316 897	147 789
Résultats par action (en francs)					
Bénéfice net consolidé par action	17,57	15,98	19,00	21,21	10,08
Capacité d'autofinancement	26,92	27,95	42,90	44,71	20,56
Personnel					
Nombre de salariés au 30 juin*	478	468	1 691	1 821	1 837

* Au 31 décembre 1999 pour l'exercice exceptionnel de six mois clos à cette date.

Luminosité, décoration florale et revêtements anti-graffiti des parois d'un accès piétons du parc Manresa à Barcelone (Espagne, Aparciamentos de Cataluña SA).





Informations relatives au capital social
et autres informations juridiques 48

Autorisations d'opérations financières
consenties au Conseil d'Administration 59

INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Informations relatives au capital social et autres informations juridiques

Informations relatives au capital social

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DE SES AUGMENTATIONS POTENTIELLES

L'évolution du capital social et de ses augmentations potentielles au cours des cinq derniers exercices est récapitulée page 76.

RÉPARTITION DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE QUI LEUR SONT ATTACHÉS

	Au 31 décembre 1999				Au 31 mars 2000			
	Nombres d'actions	%	Nombres de droits de vote	%	Nombres d'actions	%	Nombres de droits de vote	%
Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote :								
Société Générale d'Entreprises-SGE (Vinci)	7 028 570	97,78	7 028 570	97,77	7 028 570	97,78	7 028 570	97,77
Public :	159 232	2,22	160 056	2,23	159 297	2,22	160 134	2,23
Totaux des actions de la Société et des droits de vote qui leurs sont attachés	7 187 802	100,00	7 188 626	100,00	7 187 867	100,00	7 188 704	100,00

DROITS DE VOTE

Dans les assemblées générales d'actionnaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente (article 16 des statuts).

Le même article prévoit cependant que les actions conservées sous la forme nominative depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 14 septembre 1987).

Le nombre total des droits de vote attachés aux 7 187 802 actions composant le capital social au 31 décembre 1999 est de 7 188 626.

Le nombre total des droits de vote attachés aux 7 187 867 actions composant le capital social au 31 mars 2000 est de 7 188 704.

Cependant, à la date du 31 décembre 1999 comme à celle du 31 mars 2000, le nombre de 7 090 336

droits de vote publié dans le BALO n° 160 du 17 décembre 1999, page 20 832, constituait toujours la référence pour les déclarations de franchissements des seuils légaux de participation dans le capital social et les droits de vote de la Société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Les statuts de la Société n'imposent pas d'obligation de déclaration de franchissements de seuils inférieurs à ceux prévus par les articles 356-1 et 356-1-1 de la loi sur les sociétés commerciales, soit les seuils légaux de 5 %, 10 %, 20 %, 1/3, 50 % et 2/3 des droits de vote attachés aux actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999, en conséquence de l'apport de tout ou partie de leurs actions Sogeparc à l'offre publique d'achat de la Société Générale d'Entreprises-SGE du 2 août 1999, la Société a reçu trois notifications de franchissements de seuils à la baisse :

- franchissement à la baisse des seuils de 10 % et de 5 % des droits de vote par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles le 30 septembre 1999 à la suite de la publication des résultats de l'offre publique par le Conseil des Marchés Financiers (avis CMF n° 199 C 1 413 du 30 septembre 1999 et SBF n° 99-4 241 du même jour);
- franchissement à la baisse du seuil de 5 % des droits de vote par la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics à la même date;
- franchissement à la baisse du seuil de 5 % des droits de vote par la Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics à la même date.

Durant la même période, en conséquence de ses achats sur le Premier Marché à règlement mensuel, puis des apports des actionnaires à son offre publique d'achat, la Société Générale d'Entreprises-SGE a notifié à la Société ses six franchissements à la hausse des seuils de 5%, 10%, 20%, 1/3, 50% et 2/3 des droits de vote, le dernier franchissement étant intervenu le 30 septembre 1999.

PACTES D'ACTIONNAIRES

Aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement conclu.

Au 1^{er} juillet 1999, il n'existait aucune personne morale ni aucune personne physique exerçant un contrôle sur Sogeparc.

Depuis le 30 septembre 1999, Sogeparc est directement contrôlée par la Société Générale d'Entreprises-SGE (Vinci), société anonyme dont le siège social est 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (552 037 806 RCS Nanterre). L'évolution de ce contrôle direct a été la suivante :

	30.09.1999	31.12.1999	31.03.2000
En % du capital social	97,73	97,78	97,78
En % des droits de vote	97,72	97,77	97,77

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

L'article 7 des statuts permet à la Société de demander à tout moment à la Sicovam l'identification des détenteurs de titres au porteur.

ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Depuis 11 ans, Sogeparc a développé l'actionnariat de ses salariés et de ceux de ses filiales sous la forme d'un plan d'épargne d'entreprise de groupe et sous celle de l'attribution d'options de souscription d'actions.

(a) Le plan d'épargne d'entreprise de groupe, les accords de participation et le fonds commun de placement Sogeparc Epargne.

Le plan d'épargne d'entreprise de groupe et les accords de participation des sociétés du groupe ont permis d'associer leurs salariés à leur développement et à leurs résultats au travers du fonds commun de placement d'entreprise de groupe Sogeparc Epargne qui recevait, selon des modalités quasi similaires, les versements correspondant à l'épargne volontaire des salariés et ceux correspondant à la participation annuelle des salariés aux fruits de l'expansion de ces entreprises.

Dans la limite de certains seuils, les versements correspondant à l'épargne volontaire des salariés épargnants étaient abondés, selon les sociétés concernées, de 40 % ou de 50 % de leurs montants annuels.

Par l'intermédiaire de ce fonds, qui était exclusivement dédié à des investissements en titres Sogeparc et, accessoirement, en valeurs monétaires, les salariés et anciens salariés des sociétés du groupe Sogeparc détenaient collectivement 24 758 actions Sogeparc au 1^{er} juillet 1999, soit 0,35 % du capital social. La valeur liquidative du fonds s'élevait à 10 933 milliers de francs à cette date et s'élevait à 14 025 milliers de francs au 31 août 1999 avant l'apport à l'OPA de la SGE des 24 758 actions Sogeparc détenues par le fonds.

Exclusivement investi en valeurs monétaires depuis octobre 1999, la valeur liquidative du fonds était de 16 521 milliers de francs au 31 décembre 1999 et de 16 095 milliers de francs au 31 mars 2000.

Compte tenu de la situation nouvelle du marché de l'action Sogeparc et compte tenu de la nouvelle appartenance des salariés du groupe Sogeparc au groupe de la SGE, le plan d'épargne d'entreprise de groupe de la SGE dénommé Castor a été ouvert aux salariés du groupe Sogeparc depuis le mois de janvier 2000.

Il leur permet d'investir leur épargne en actions de la SGE dans des conditions avantageuses qui comprennent un abondement de 50 % pour 10 000 F épargnés annuellement, de 30 % pour la deuxième fraction de 10 000 F et de 10 % pour la troisième fraction de 20 000 F.

Par ailleurs, les nouveaux accords de participation des sociétés du groupe SOGEPARC permettent à leurs salariés de verser sur option, à partir de 2000, la quote-part leur revenant au titre de la participation soit dans le fonds Sogeparc Epargne, soit dans le fonds SGE-Accueil.

(b) Les options de souscription d'actions.

En annulant par anticipation la délégation qu'elle lui avait donnée le 6 décembre 1993 dans le cadre des articles 208-1 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 novembre 1997 a renouvelé au Conseil d'administration, pour une durée de 5 ans expirant le 27 novembre 2002, le pouvoir de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice de mandataires sociaux et de collaborateurs salariés des sociétés du groupe Sogeparc dans la limite d'un nombre d'actions à émettre à ce titre de 2 % des actions composant le capital social.

L'Assemblée du 28 novembre 1997 a prévu :

- que les options consenties par le Conseil devront être exercées par leurs bénéficiaires, sous peine de caducité, dans un délai de 5 ans courant de la date de leur attribution;
- que le prix d'émission des actions provenant de l'exercice de ces options devra être au minimum égal à la limite inférieure imposée par la loi, soit à 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action Sogeparc cotés pendant les 20 bourses consécutives précédant le jour d'attribution des options.

Les règlements des plans d'options de souscription d'actions prévoient que les actions souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions doivent être conservées sous la forme nominative et ne peuvent être cédées par leurs propriétaires pendant les 3 mois suivant leur souscription, cette dernière

obligation ne figurant pas dans le règlement du plan n° 3/2 du 7 décembre 1999.

Agissant dans le cadre de la délégation antérieure du 6 décembre 1993, le Conseil d'Administration a procédé :

- le 11 octobre 1995, à l'attribution de 6 000 options de souscription à 12 000 actions en faveur de 9 bénéficiaires, leur prix d'exercice ajusté ayant été fixé à 290 F, soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés ajustés lors des 20 séances de bourse précédant le 11 octobre 1995 (plan n° 2/2) ;
- le 11 octobre 1996, à l'attribution de 6 500 options de souscription à 13 000 actions en faveur de 9 bénéficiaires, leur prix d'exercice ajusté ayant été fixé à 322,50 F, soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés ajustés lors des 20 séances de bourse précédant le 11 octobre 1996 (plan n° 2/3) ;
- le 14 octobre 1997, à l'attribution de 25 000 options de souscription d'actions à 25 000 actions en faveur de 17 bénéficiaires, leur prix d'exercice ayant été fixé à 354 F, soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 14 octobre 1997 (plan n° 2/4).

Agissant dans le cadre de la délégation du 28 novembre 1997, le Conseil d'Administration a procédé :

- le 14 octobre 1998, à l'attribution de 22 500 options de souscription d'actions à 22 500 actions en faveur de 16 bénéficiaires, leur prix d'exercice ayant été fixé à 386 F, soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 14 octobre 1998 (plan n° 3/1) ;
- le 7 décembre 1999, à l'attribution de 50 000 options de souscription d'actions à 50 000 actions en faveur de 45 bénéficiaires, leur prix d'exercice ayant été fixé à 76,05 € (498,86 F), soit 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 7 décembre 1999 (plan n° 3/2).

Le tableau ci-après résume la situation et les mouvements, en nombres d'actions, des options consenties et des options exercées au cours de l'exercice de six mois clos le 31 décembre 1999.

Dates des Assemblées ayant autorisé l'attribution d'options	Dates d'attribution des options par le Conseil (points de départ d'exercice des options)	Dates d'expiration des options	Nombres de bénéficiaires	Nombres totaux d'actions pouvant être souscrites	Prix d'exercice	Actions non souscrites au 1 ^{er} juillet 1999	Droits d'options attribués au cours de l'exercice (en nombres d'actions pouvant être souscrites)	Actions souscrites au cours de l'exercice	Actions non souscrites au 31 décembre 1999	Nombres totaux d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction (partie de la colonne 10)	Nombres de dirigeants concernés (partie de colonne 4)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 (7 + 8 - 9)	11	12
06.12.93	11.10.95	10.10.00	9	12 000	290,00 F	12 000		4 800	7 200	3 500	2
06.12.93	11.10.96	10.10.01	9	13 000	322,50 F	12 900		600	12 300	9 600	3
06.12.93	14.10.97	13.10.02	17	25 000	354,00 F	25 000		300	24 700	16 900	5
28.11.97	14.10.98	13.10.03	16	22 500	386,00 F	22 500		300	22 200	14 800	4
28.11.97	07.12.99	13.10.04	45	50 000	498,86 F		50 000		50 000	26 500	5
Totaux au 31 décembre 1999				122 500		72 400	50 000	6 000	116 400	71 300	

AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau des autorisations financières consenties au Conseil d'Administration en 1997 et 1999 figure en page 59 (Assemblées Générales Mixtes des 28 novembre 1997 et 7 décembre 1999).

Les conditions auxquelles les statuts de Sogeparc soumettent les modifications du capital social et des droits respectifs des différentes catégories d'actions sont régies par les prescriptions légales, sans restriction particulière.

Sogeparc n'a jamais soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires de résolution l'autorisant à intervenir sur le marché de ses propres actions.

L'ACTION SOGEPARC

Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire (article 7 des statuts).

Sogeparc n'a pas émis différentes catégories d'actions.

Les 7 187 802 actions anciennes de la Société émises au 31 décembre 1999 et qui portent toutes jouissance du 1^{er} juillet 1999 depuis le 3 janvier 2000, date du paiement du dividende de l'exercice de douze mois clos le 30 juin 1999, sont admises à la cote du Premier Marché à règlement mensuel (Bourse de Paris) et se négocient à l'unité sous le code valeur Sicovam 3 595 dans la catégorie de cotation Continu A.

Les 65 actions nouvelles émises depuis le 1^{er} janvier 2000 et qui portent jouissance de cette date seront entièrement assimilées aux actions anciennes le 4 juillet 2000, date du paiement du dividende de l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur Sicovam 20 521 dans la catégorie de cotation Fixing A.

TRANSACTIONS DES 21 DERNIERS MOIS

des actions portant jouissance courante (Continu A)

Années	Mois	Nombres d'actions échangées en milliers	Capitaux échangés en milliers d'euros	Cours extrêmes en euros	
				Plus bas	Plus haut
1998	Juillet	118	7 729	63,27	67,54
	Août	108	6 790	59,61	65,30
	Septembre	174	10 835	59,46	64,03
	Octobre	328	21 582	59,84	70,82
	Novembre	209	14 808	67,13	74,69
	Décembre	269	20 232	71,50	77,45
1999	Janvier	121	8 849	68,50	77,50
	Février	142	10 115	68,80	76,20
	Mars	138	9 955	70,50	74,30
	Avril	366	25 728	69,15	73,40
	Mai	196	13 268	65,35	70,00
	Juin	290	19 028	64,00	67,30
Totaux de juillet 1998 à juin 1999		2 459	168 219	59,46	77,50
1999	Juillet	877	74 531	62,00	85,20
	Août	1 234	104 932	85,00	86,00
	Septembre	141	11 846	78,00	85,20
	Octobre	11	889	80,10	85,00
	Novembre	10	759	77,00	82,80
	Décembre	11	878	80,00	94,60
Totaux de juillet à décembre 1999		2 284	193 835	62,00	94,60
2000	Janvier	6	532	79,00	84,50
	Février	7	533	74,10	81,35
	Mars	9	639	68,60	75,70
Totaux de janvier à mars 2000		22	1 704	68,60	84,50

Ces statistiques ne tiennent pas compte des 4 721 460 actions jouissance du 1^{er} juillet 1998 apportées à la SGE dans le cadre de son OPA le 30 septembre 1999 pour le montant de 401 324 milliers d'euros (prix de 85 € par action) et des 150 actions jouissance du 1^{er} juillet 1999 apportées à la SGE à la même date dans le cadre de la même OPA pour le montant de 12 milliers d'euros (prix de 82,55 € par action).

LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS SOGEPARC

Les 189 561 bons de souscription d'actions Sogeparc 1996-1999 en circulation le 1^{er} juillet 1999 se négociaient à l'unité dans la catégorie de cotation Fixing A sous le code Sicovam 27 187 et permettaient de souscrire deux actions Sogeparc au prix de 362,50 F.

(55,26 €) en échange de quatre bons jusqu'au 31 décembre 1999.

189 168 bons ont été exercés du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999 ; 393 bons sont devenus caducs le 31 décembre 1999.

TRANSACTIONS DES 18 DERNIERS MOIS DE VALIDITÉ

des bons de souscription d'actions 1996-1999 (Fixing A).

Années	Mois	Nombres de bons échangés en milliers	Capitaux échangés en milliers d'euros	Cours extrêmes en euros	
				Plus bas	Plus haut
1998	Juillet	4	40	9,38	10,98
	Août	3	24	7,78	9,46
	Septembre	1	7	7,02	7,93
	Octobre	6	39	7,61	9,76
	Novembre	4	41	9,71	10,21
	Décembre	4	44	9,91	11,43
	Totaux de juillet 1998 à juin 1999		49	403	6,00
1999	Janvier	3	31	8,28	10,99
	Février	2	19	8,00	8,87
	Mars	7	53	7,11	8,50
	Avril	3	22	7,23	7,90
	Mai	4	28	6,51	6,90
	Juin	8	55	6,00	7,00
	Totaux de juillet à décembre 1999		44	580	5,72

Ces statistiques ne tiennent pas compte des 129 474 bons 1996-1999 apportées à la SGE dans le cadre de son OPA le 30 septembre 1999 pour le montant de 1 767 milliers d'euros (prix de 13,65 € par bon).

L'ensemble des informations relatives au capital social ou dégageant des ratios par action et qui sont contenues dans la présente plaquette annuelle ne tient pas compte des augmentations successives du capital social par l'exercice d'options de souscription d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2000 compte tenu de leur caractère non significatif (création de 65 actions nouvelles).

valeur nominale de 50 F chacune, toutes de même catégorie, sous réserve de leurs dates de jouissance (7 187 802 actions portant jouissance du 1^{er} juillet 1999 et 65 actions nouvelles portant jouissance du 1^{er} janvier 2000 et assimilables aux actions anciennes à partir du 4 juillet 2000).

À la date du 31 mars 2000, le capital souscrit et entièrement libéré de 359 393 350 F après l'exercice de ces options était composé de 7 187 867 actions d'une

Informations juridiques de caractère général

Créée le 26 février 1968 pour une durée de 99 ans, **Sogeparc** (dénomination sociale, article 3 des statuts) **est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance*** régie par les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 dont le **siège social est 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex, France****.

Sogeparc est immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le n° 312109622 RCS Nanterre. Son n° Siret est : 312 109 622-0026 et son code APE : 632 A.

L'objet social résumé de Sogeparc est la promotion, la réalisation et l'exploitation, directement ou indirectement, de toutes opérations concernant les parcs de stationnement, en France ou à l'étranger (article 2 des statuts reproduit ci-dessous in extenso).

La Société a pour objet de promouvoir, de réaliser et d'exploiter toutes opérations concernant les parcs de stationnement et leurs annexes de quelque nature qu'ils soient, tant en France qu'à l'étranger.

À cet effet, de procéder ou faire procéder, tant pour son propre compte que pour le compte de tous tiers français ou étrangers :

- à la mise en valeur de tous terrains libres, cédés ou concédés;
- à la prise d'option, l'acquisition, l'échange, le partage, la vente la location, la concession, la gestion, l'administration de tous terrains, tant en surface qu'en tréfonds;

- à la construction, l'acquisition, l'échange, le partage, la vente, la location, la gestion de tous parcs de stationnement et garages publics ou privés, tant en surface qu'en tréfonds;

- à la constitution de toutes sociétés sous toutes formes, de tous syndicats, de toutes participations, au consentement de toutes cautions, cautionnements et avals, à la prise de tous intérêts en tous pays et sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations et tous autres titres ou encore sous forme de commandite dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire se rattachant directement ou indirectement à celui de la Société ou de nature à favoriser son développement.

La Société pourra en outre faire toutes opérations industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Son exercice social s'ouvre le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année depuis l'instauration d'un exercice exceptionnel de six mois ouvert le 1^{er} juillet et clos le 31 décembre 1999 (article 17 des statuts).

* depuis le 26 juin 2000.

** depuis le 1^{er} juillet 2000.

Sur les **bénéfices** sont prélevées :

- la somme éventuellement nécessaire pour constituer la réserve légale;
- toutes sommes que l'Assemblée jugerait bon d'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales ou à tout report à nouveau.

Le solde, s'il y a lieu, est distribué aux actionnaires.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions (article 17 des statuts).

Cette possibilité n'a pas été utilisée depuis l'Assemblée Générale Mixte du 28 novembre 1995.

Les statuts, comptes annuels, rapports et renseignements mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social.

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions et délais fixés par la loi.

La participation aux assemblées des actionnaires titulaires d'actions au porteur est subordonnée à la réception, cinq jours au plus tard avant la date de réunion des assemblées et aux lieux indiquées dans les avis de réunion et de convocation *, des certificats de leurs intermédiaires financiers habilités constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'aux jours des assemblées (article 16 des statuts).

* Établissements chargés du service financier de Sogeparc : Banque Worms, Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne, Société Nancéenne Varin-Bernier et Banque Paribas.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas de fait exceptionnel, litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du groupe Sogeparc.

CONSEIL DE SURVEILLANCE, DIRECTOIRE ET CONTRÔLE

1 - Conseil de Surveillance

Président du Conseil de Surveillance

Gilles d'Ambrières

Entrées en fonctions

Directeur Général : 15 novembre 1971

Administrateur : 2 décembre 1976

Vice-Président, Directeur Général : 29 septembre 1987

Président-Directeur Général : 25 juin 1990

Président du Conseil de Surveillance : 26 juin 2000

Expiration du mandat de Membre du Conseil de

Surveillance : 2006

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 3 000

Président-Directeur Général

Sogepag

Sogeparc France

Sogeparc Service

Proservice

Parking Groenplaats NV

Président du Conseil de Surveillance

CGSt

Président

European Parking Association

Administrateur

Société Générale d'Entreprises (Vinci)

Aqualand

Trésorier National

CNPA

Trésorier

de la fondation : Institut de la Gestion Déléguée

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Bernard Yoncourt

Entrée en fonctions : 26 juin 2000

Expiration du mandat : 2006

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 2

Président-Directeur Général

ABN-AMRO Magyar Bank (Hungary)

Vice-Président du Conseil de Surveillance

CGSt

Administrateur

Berger-Levrault

Représentant permanent de la Banque NSM au conseil de surveillance de

Locindus

Autres Membres du Conseil de Surveillance

Philippe Dhamelincourt

Entrée en fonctions

Administrateur : 5 octobre 1988

Censeur : 28 novembre 1996

Expiration du mandat : 2006

Administrateur, Directeur Général

Matignon Investissement et Gestion

Administrateur ou représentant permanent

Sogeparc France

Figesbal

Société des Brasseries et Glacières Internationales

Neptune

Guy Degrenne

Primistères Reynoird

La Rochette

Sofipa (Rome)

Laflachère

Yu Ming (Hong Kong)

Gaz Atlantique

Établissements Nicolas

Denis Gautier-Sauvagnac

Entrée en fonctions : 26 juin 2000

Expiration du mandat : 2006

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 0

Président

Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC)

Vice-Président, Délégué Général

Union des Industries Métallurgiques et Minières (UIMM)

Membre du Conseil de Surveillance

Vallourec

Administrateur

Kleinwort Benson France

Membre du Conseil Exécutif

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Christian Gérondeau

Entrée en fonctions : 26 juin 2000

Expiration du mandat : 2006

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 2

Président

Fédération Européenne de Sécurité Routière (Bruxelles)

Délégué Général

Union Routière de France

Michel Horps

Entrée en fonctions : 26 juin 2000

Expiration du mandat : 2006

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 72

Président-Directeur Général

Rel Partenaires
Eurocontinental Ventures

Administrateur

Dasso SA

Membre du Conseil de Surveillance

CGSt

Président

Association des Cadres Dirigeants de l'Industrie
(Acadi)

Xavier Huillard

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 1

Président-Directeur Général

Sogea

Administrateur

Satom

Garczynski Traploir

Directeur Général Adjoint

Société Générale d'Entreprises (Vinci)

Bernard Huvelin

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 1

Président-Directeur Général

Consortium Stade de France

Administrateur, Directeur Général

Société Générale d'Entreprises (Vinci)

Administrateur

Sogea

GTIE

Socofreg

Sorif

Electro Banque

SGE USA Holdings

AP Management Corporation

SogeTexas

Sabrice Corporation

Fédération Nationale des Travaux Publics (Membre du Bureau)

Représentant permanent de la SGE (Vinci) aux conseils d'administration de

GIE Transmanche

Sophiane

Représentant permanent de Semana au conseil d'administration de

Eurovia

Représentant permanent de Générale des Eaux au conseil d'administration de

CBC

Christian Labeyrie

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 1

Administrateur

CBC

SGE Énergie

Sorif Investissement

SGE Environnement

Représentant permanent de Campenon Bernard SGE au conseil d'administration de

Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage

Membre du Comité de Direction, Directeur Financier**et Secrétaire du Conseil d'Administration**

Société Générale d'Entreprises (Vinci)

Eric Licoys

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 1

Président-Directeur Général

Havas SA

Administrateur, Directeur Général

Vivendi

Président du Conseil de surveillance

Groupe Expansion

Vice-président du Conseil de Surveillance

Groupe Express

Viventures Partners

Administrateur

BSkyB

Canal +

US Filter Corporation

Grupo Anaya

CGEA

Intermediate Capital Group Plc

Représentant permanent d'Havas au conseil d'administration de

Havas Advertising

Représentant permanent de SAIGE au conseil d'administration de

SFR

Christian de Longevialle

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 2

Administrateur

Sogepag
Société du Parking du Boulevard Saint-Germain
Sommer Allibert
Banorab
Société pour l'Industrie des Transports
Sofibus (Sicomi)

Membre du Conseil de Surveillance

CGSt

Philippe Toussaint

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 10

Président-Directeur Général

AGF Banque

Président du Conseil de Surveillance

W Finance

Administrateur

MCS

Comptoir des Entrepreneurs

Antoine Zacharias

Entrée en fonctions : 26 juin 2000
Expiration du mandat : 2006
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 1

Président-Directeur Général

Société Générale d'Entreprises (Vinci)

Président du Conseil de Surveillance

SGE Deutsche Holding GmbH

Administrateur

Vivendi UK Ltd

Représentant permanent de la SGE (Vinci) au conseil d'administration de

Cofiroute

Membre du Comité Exécutif

Vivendi

2 - Directoire**Président du Directoire****Frédéric Gauchet**

Entrées en fonctions
Administrateur : 13 octobre 1999
Vice-Président du Conseil d'Administration et
Directeur Général : 17 mars 2000
Président du Directoire : 26 juin 2000
Expiration du mandat de Membre du Directoire :
25 juin 2004

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 1999 : 18

Président-Directeur Général

SGE Environnement
SGE Énergie

Speic

Fidevi

Vice-Président, Directeur Général

Sogepag

Sogeparc France

Président du Directoire

CGSt

Administrateur

Muse

Uranie

Représentant permanent de Sogea au conseil d'administration de

Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage

Membre du Comité de Direction

Société Générale d'Entreprises (Vinci)

Autres Membres du Directoire**Laurent Caniard****Jean-François Cornu****Claude Poussin****Pierre-Michel Raguenaud****3 - Contrôle****Commissaires aux Comptes titulaires****Coopers & Lybrand Audit**

32, rue Guersant - 75017 Paris

Élection : 28 novembre 1997

Expiration du mandat : 2003

Société de Commissaires aux Comptes représentée par
Monsieur **Olivier Auberty**, Commissaire aux Comptes
associé de cette société.

RSM Salustro Reydel

8, avenue Delcassé - 75378 Paris Cedex 08

Élection : 7 décembre 1999

Expiration du mandat : 2005

Société de Commissaires aux Comptes représentée par
Messieurs **Philippe Mathis**, et **Bernard Cattenoz**,
Commissaires aux Comptes associés de cette société.

Commissaires aux Comptes suppléants

Gilles Gufflet (suppléant de Coopers & Lybrand Audit)

32, rue Guersant - 75017 Paris

Élection : 28 novembre 1997

Expiration du mandat : 2003

Bertrand Vialatte (suppléant de RSM Salustro Reydel)

8, avenue Delcassé - 75378 Paris Cedex 08

Élection : 7 décembre 1999

Expiration du mandat : 2005

4 - Comités du Conseil d'Administration

Deux comités ont été institués depuis 1997 au sein du Conseil d'Administration : un Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux et un Comité d'Audit.

Composé de Messieurs **Bernard Huvelin**, **Christian de Longevialle**, **Philippe Toussaint** et **Bernard Yoncourt**, le Comité des Rémunérations et des Mandataires Sociaux a participé à la désignation des Administrateurs indépendants du Conseil d'Administration et à celle des mandataires sociaux et a contrôlé la rémunération des principaux dirigeants du groupe. Il s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Composé de Messieurs **Michel Horps** et **Christian Labeyrie**, le Comité d'Audit a donné son avis au Conseil sur la manière dont les comptes sont établis et arrêtés, en concertation avec les Commissaires aux Comptes. Il s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

5 - Intérêts des dirigeants

Le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration a été de 600 000 F pour l'exercice clos le 31 décembre 1999. Il est fixé à 300 000 F pour le premier semestre de 2000.

Le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance est fixé à 300 000 F pour le deuxième semestre de 2000 et à 600 000 F pour les exercices postérieurs à l'exercice 2000, sauf décision contraire ultérieure.

Le montant total des rémunérations brutes des cinq membres du Comité de Direction du groupe a été de 2 856 191 F au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les options de souscription d'actions dont bénéficient les membres du Comité de Direction et non exercées au 31 décembre 1999 ouvrent droit à la souscription de 71 300 actions nouvelles.

Aucune convention n'est conclue avec les dirigeants et aucun avantage en nature, prêt ou garantie ne leur sont consentis.

6 - Responsable de l'information

Patrice Caruel, Secrétaire Général

Sogeparc

40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt Cedex, France

Tél. : 01 55 38 12 00 - Fax : 01 46 04 89 66

Autorisations d'opérations financières consenties au Conseil d'Administration

Avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors des émissions initiales ou avec attributions réservées

Numéros des résolutions		Nature des autorisations et des émissions éventuelles	Plafond des émissions initiales en valeur nominale et en millions de francs (et en millions d'€)	Plafond des émissions dérivées en valeur nominale et en millions de francs (et en millions d'€)	Durées et dates d'expiration de la validité des autorisations	Observations
AGM du 28.11.97	AGM du 07.12.99	1	2	3	4	
	12	Augmentations du capital par incorporations de réserves	1 312 MF (200 M€)		5 ans 06.12.2004	Attributions réservées aux actionnaires Plafond de la colonne 2 cumulable aux autres
	13	Émissions de valeurs mobilières composées ou non, à souscrire en numéraire	164 MF (25 M€)	164 MF (25 M€)	26 mois 06.02.2002	Plafonds des colonnes 2 et 3 non cumulables
9		Options de souscriptions d'actions (OSA)		2% du capital	5 ans 26.11.2002	Attributions réservées aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions

Le prix d'émission des actions provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions (OSA) est au minimum égal à 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action Sogeparc cotés pendant les 20 bourses consécutives précédant le jour d'attribution des options de souscription d'actions.

Avec suppression du droit préférentiel de souscription lors des émissions initiales mais avec droit de priorité des actionnaires, non négociable

	10	Obligations ordinaires ou titres de créance assimilés	1 640 MF (250 M€)		5 ans 06.12.2004	Plafond non cumulable avec les émissions d'obligations permises par les résolutions 13 et 14 de l'AGM du 7.12.1999
	14	Émissions de valeurs mobilières composées ou non, à souscrire en numéraire	164 MF (25 M€)	164 MF (25 M€)	26 mois 06.02.2002	Plafonds des colonnes 2 et 3 non cumulables

Les prix d'émissions des actions initiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou celui des actions dérivées (sauf OSA) est au minimum égal à la moyenne des premiers cours de l'action Sogeparc cotés pendant 10 bourses consécutives parmi les 20 bourses précédant le jour du début de chaque émission.

Plafonds des colonnes 2 : Le plafond de 1 312 MF est cumulable aux autres ;

Les plafonds de 164 MF ne sont pas cumulables entre eux, ni avec ceux de 164 MF des colonnes 3 ;

Le plafond de 1 640 MF est cumulable aux plafonds de 1 312 MF et de 164 MF des colonnes 2, et aux plafonds de 164 MF des colonnes 3.

Plafonds des colonnes 3 : Les plafonds de 164 MF des colonnes 3 ne sont pas cumulables entre eux, ni avec ceux de 164 MF des colonnes 2.

Les résolutions 13 et 14 de l'AGM du 7.12.1999 permettent d'émettre des obligations ou titres de créance assimilés pour un montant global maximum de 1 640 MF (250 M€), non cumulable avec le plafond de même montant de la résolution 10 de la même AGM.



Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2000	62
Rapport général des Commissaires aux Comptes	65
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	65
Comptes sociaux	66
Filiales et participations	74
Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	76
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	78
Affectations des résultats au cours des cinq derniers exercices	78
Résumé des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2000	79

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2000

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 16 des statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de la marche de votre Société au cours de son exercice exceptionnel de six mois ouvert le 1^{er} juillet 1999 et clos le 31 décembre 1999, pour soumettre à votre approbation les comptes correspondants, pour vous demander de ratifier le transfert du siège social de Boulogne-Billancourt à Rueil-Malmaison et pour vous proposer que votre Société adopte le régime de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

I - LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE EXCEPTIONNEL DE SIX MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

A l'actif du bilan, le prix de revient des titres de participation s'est accru de 10,5 MF à 1 431,7 MF du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999, cette augmentation résultant de souscriptions de votre Société à des augmentations du capital social des filiales Sogeparc UK Ltd, Setex Hellas et Transimmo NV pour 15 MF, sous déduction de l'annulation, pour une valeur de 4,5 MF, d'une partie des actions de la filiale Baume Participations à raison de la réduction de son capital social non motivée par des pertes à laquelle elle a procédé.

Les créances rattachées à des participations – qui regroupe, plus généralement, l'ensemble des créances rattachées à des entreprises liées - se sont accrues de 87,9 MF à 526,5 MF pour assurer une partie des besoins de financement permanents de certaines filiales comme l'optimisation des ressources de trésorerie du groupe. Cette optimisation a d'ailleurs

momentanément conduit votre Société à placer au 31 décembre 1999 auprès de la SGE, sa société-mère, 33,5 MF des 38,6 MF du poste des autres créances au titre d'un réemploi partiel de la trésorerie dont disposait Sogeparc en raison de la date de mise en paiement des 120,8 MF correspondant aux dividendes de l'exercice 1998-1999 clos le 30 juin 1999 (3 janvier 2000).

Au passif du bilan, le capital social de votre Société, qui était de 354 360 900 F divisé en 7 087 218 actions d'une valeur nominale de 50 F à l'ouverture de l'exercice, a été porté en plusieurs fois à 359 390 100 F au 31 décembre 1999, réparti en 7 187 802 actions de 50 F, l'augmentation correspondante provenant de la création de 100 584 actions nouvelles par l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions 1996-1999.

Les capitaux propres de votre Société se sont accrus de 35,1 MF à 1 677,8 MF du fait de l'augmentation du capital social précitée (souscriptions de 36,1 MF) sous déduction de la différence entre, d'une part, la distribution due au titre de l'exercice précédent mise en paiement le 3 janvier 2000 (120,8 MF) après la clôture du 31 décembre 1999; et, d'autre part, le bénéfice net de l'exercice (119,8 MF). Le montant de ces dividendes à payer explique d'ailleurs l'essentiel du poste des autres dettes, qui s'élève à 121,5 MF au 31 décembre 1999.

L'endettement financier de votre Société a diminué de 16,4 MF à 199,6 MF, la concentration de la trésorerie des filiales disposant d'excédents de trésorerie s'étant accrue de 13 MF à 178,9 MF, tandis que l'encours des concours bancaires diminuait de 29,4 MF pour être ramené à 20,7 MF.

En raison des frais de communication réglementaire induits par l'OPA de la SGE, **le résultat d'exploitation de l'exercice** n'a pas encore bénéficié des effets de la diminution des frais relatifs à la seule communication financière presse de votre Société puisqu'il s'établit à un montant négatif de -3,5 MF pour les six mois de l'exercice clos le 31 décembre 1999, alors qu'il s'établissait à un montant négatif de -6,7 MF pour les douze mois de l'exercice clos le 30 juin 1999.

Le résultat financier n'a pas suivi une évolution proportionnelle à la réduction de six mois de la durée de l'exercice. Il s'établit en effet à +125,6 MF, à comparer aux +139,3 MF dégagés au cours des douze mois de l'exercice 1998-1999. Cela s'explique essentiellement par la hausse des distributions des trois filiales françaises les plus importantes, Sogeparc France, Sogepag et CGSt.

Le résultat exceptionnel, qui est négatif de près de 9,9 MF, a essentiellement supporté, à hauteur de 10 MF ttc (8,3 MF ht), les prestations d'assistance et de conseil de MM. Lazard Frères & Cie, banque conseil de Sogeparc à l'occasion des opérations relatives à l'OPA de la SGE qui se sont déroulées au cours de l'exercice. Il a aussi enregistré en charges comme en produits, soit avec un impact neutre sur le résultat, la comptabilisation de la réduction du capital social précitée de la filiale Baume Participations (4,5 MF).

Après un impôt sur les sociétés de 0,2 MF, **le bénéfice net de l'exercice exceptionnel de six mois ouvert le 1^{er} juillet 1999 et clos le 31 décembre 1999 s'établit à 112 MF**, au lieu de 130,2 MF réalisés au cours des douze mois de l'exercice 1998-1999 clos le 30 juin 1999.

II - L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter les résultats bénéficiaires de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice	112 067 577,83
Report à nouveau	21 502 670,09
	<hr/>
Bénéfice distribuable	133 570 247,92

ainsi réparti :

Aux actionnaires, à titre de dividendes <i>(soit la contre-valeur en francs de 10 062 922,80 euros)</i>	66 008 446,51
A la réserve légale	502 920,00
Au report à nouveau	67 058 881,41
	<hr/>
Total	133 570 247,92

Le revenu global revenant ainsi à chacune des 7 187 802 actions portant jouissance du 1^{er} juillet 1999 s'établit ainsi à 2,10 euros (13,77 F), dont 1,40 euros (9,18 F) directement distribuables et 0,70 euros (4,59 F) correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor. Annualisé, ce revenu global représente un rendement de près de 5 % par rapport au cours de bourse constaté à la clôture de l'exercice (dernier cours coté de 85,10 euros le 30 décembre 1999).

Nous vous rappelons que l'avoir fiscal attaché aux dividendes revenant aux personnes morales ne bénéficiant pas du régime fiscal des sociétés-mères n'est que de 40 % des montants nets perçus, de telle sorte que la distribution proposée pour ces personnes morales correspond à un revenu global de 1,96 euros (12,86 F), dont 1,40 euros (9,18 F) directement distribués et 0,56 euros (3,68 F) représentant l'avoir fiscal.

Nous vous rappelons également qu'au titre de l'exercice clos le 30 juin 1997, le dividende net avait été de 15,26 F (2,33 euros) avec un avoir fiscal à 50 % de 7,63 F (1,16 euro), qu'au titre de l'exercice clos le 30 juin 1998, il avait été de 16 F (2,44 euros) avec un avoir fiscal de 8 F (1,22 euro) et qu'au titre de l'exercice précédent clos le 30 juin 1999, il avait été de 17,06 F (2,60 euros) avec un avoir fiscal de 8,52 F (1,30 euro).

Votre Conseil vous propose une distribution exclusivement en numéraire, sans possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions.

III - LES AUTRES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE

Les comptes qui vous sont présentés ont été examinés par Messieurs les Commissaires aux Comptes qui vous feront part du résultat de leurs investigations et vous présenteront leur rapport spécial concernant les opérations visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous proposons en outre de fixer à 300 000 F le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour le premier semestre de 2000.

Nous vous demandons enfin, au titre des premières résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire, de bien vouloir ratifier la décision prise par votre Conseil d'Administration le 17 mars 2000 de transférer, avec effet au 1^{er} juillet 2000, le siège de votre Société de Boulogne-Billancourt à Rueil-Malmaison, soit à l'intérieur du département des Hauts-de-Seine.

IV - LES RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis également en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous proposer d'apporter aux statuts les modifications nécessaires à

l'adoption, par votre Société, du régime de la société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Votre Conseil a en effet considéré que l'adoption de ce régime était propre à faciliter l'intégration de votre Société dans le groupe VINCI ainsi que la poursuite de son développement européen.

V - LES AUTRES RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Sous réserve de l'adoption préalable par vos soins des résolutions correspondant à la transformation du régime de votre Société, nous vous proposons de nommer dans les fonctions de Membres de son Conseil de Surveillance, pour une durée de six ans expirant avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, Messieurs Gilles d'Ambrières, Philippe Dhamelin court, Denis Gautier-Sauvagnac, Christian Gerondeau, Michel Horps, Xavier Huillard, Bernard Huvelin, Christian Labeyrie, Eric Licoys, Christian de Longevialle, Philippe Toussaint, Bernard Yoncourt et Antoine Zacharias.

Nous vous proposons enfin de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance à 300 000 F pour le deuxième semestre de 2000 et à 600 000 F pour les exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

VI - L'IDENTITÉ DES DÉTENTEURS DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le seul actionnaire qui détient plus de 5 % des droits de vote de votre Société est la Société Générale d'Entreprises-SGE (Vinci), société anonyme dont le siège social est situé 1, Cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (552 037 806 RCS Nanterre). Celle-ci détenait les pourcentages suivants du capital et des droits de vote de votre Société :

	Au 30 septembre 1999	Au 31 décembre 1999	Au 31 mars 2000
Pourcentages du capital social	97,73	97,78	97,78
Pourcentages des droits de vote	97,72	97,77	97,77

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de six mois clos le 31 décembre 1999 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGEPARC, établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de

participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 31 mars 2000

Les Commissaires aux Comptes
MAZARS & GUÉRARD
Mazars
Bernard CARRÉ Associé Philippe BOUILLET Associé
COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Olivier AUBERTY Associé
RSM SALUSTRO REYDEL
Philippe MATHIS Associé Bernard CATTENOZ Associé
Commissaires aux Comptes inscrits
Membres de la Compagnie Régionale de Paris.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur les conventions visées à l'article 101
de la loi du 24 juillet 1996

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait à Paris, le 31 mars 2000

Les Commissaires aux Comptes
MAZARS & GUÉRARD
Mazars
Bernard CARRÉ Associé Philippe BOUILLET Associé
COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Olivier AUBERTY Associé
RSM SALUSTRO REYDEL
Philippe MATHIS Associé Bernard CATTENOZ Associé
Commissaires aux Comptes inscrits
Membres de la Compagnie Régionale de Paris.

Bilan au 31 décembre 1999

Notes annexe		Brut au 31.12.1999	Amortissements et provisions	Net au 31.12.1999	Net au 31.12.1999 en €	Net au 30.06.1999	Net au 30.06.1998
	ACTIF						
	Actif immobilisé						
	Immobilisations financières						
1-5	• Titres de participation	1 431 719 301,83	2 135 429,32	1 429 583 872,51	217 938 656,43	1 420 210 823,75	1 322 752 016,13
1-2	• Créances rattachées à des participations (1)	526 560 278,51		526 560 278,51	80 273 596,98	438 644 455,77	385 191 270,00
	(a)	1 958 279 580,34	2 135 429,32	1 956 144 151,02	298 212 253,41	1 858 855 279,52	1 707 943 286,13
	Actif circulant						
2	Créances						
	• Clients	7 220 651,13		7 220 651,13	1 100 781,17	79 564,50	85 012,49
	• Autres créances	38 616 720,89		38 616 720,89	5 887 081,15	975 618,42	1 634 673,60
	Valeurs mobilières de placement						790 779,35
	Disponibilités	335 242,20		335 242,20	51 107,34	1 984 307,98	351 341,03
	Comptes de régularisation						
2-3	Charges constatées d'avance	40 718,00		40 718,00	6 207,42	361 914,00	558 808,00
	(b)	46 213 332,22		46 213 332,22	7 045 177,08	3 401 404,90	3 420 614,47
	Primes de remboursement Écarts de conversion actif						400,00
	(c)						400,00
	Total général	(a+b+c) 2 004 492 912,56	2 135 429,32	2 002 357 483,24	305 257 430,49	1 862 256 684,42	1 711 364 300,60
	(1) Dont à moins d'un an			51 147,00	7 797,31	29 176 121,01	42 200 320,00

PASSIF	<i>Au</i> 31.12.1999 <i>en €</i>	<i>Au</i> 31.12.1999	<i>Au</i> 30.06.1999	<i>Au</i> 30.06.1998	Notes annexe
Capitaux propres					4
Capital social	54 788 667,85	359 390 100,00	354 360 900,00	353 079 200,00	
Primes d'émissions, de fusions et d'apports	169 466 152,68	1 111 625 091,13	1 080 560 091,13	1 072 871 466,13	
Réserves légales	5 402 197,10	35 436 090,00	35 307 920,00	35 242 980,00	
Autres réserves	4 573 470,52	30 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	
Report à nouveau	3 278 060,92	21 502 670,09	22 260 910,07	27 157 421,29	
Résultat de l'exercice	17 084 592,10	112 067 577,83	130 241 596,72	108 153 772,78	
(a)	254 593 140,87	1 670 021 529,05	1 642 731 417,92	1 616 504 840,20	
Provisions					
Provisions pour risques et charges	(b)			400	
Dettes					6
Dettes financières					
• Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	3 154 582,46	20 692 704,44	50 063 050,08	60 149 827,22	
• Autres emprunts et dettes financières diverses	27 275 873,27	178 918 000,00	165 911 000,00	33 520 000,00	
<i>Sous total des dettes financières</i>	<u>30 430 455,73</u>	<u>199 610 704,44</u>	<u>215 974 050,08</u>	<u>93 669 827,22</u>	
Dettes d'exploitation					
• Dettes fournisseurs	762 248,99	5 000 025,58	1 696 493,67	997 216,48	
• Dettes fiscales et sociales	515 698,33	3 382 759,32	182 880,13	81 365,30	
• Dettes sur immobilisations			398 256,02		
• Autres dettes	18 533 352,60	121 570 823,70	205 923,34	89 276,00	
Comptes de régularisation					
(c) (1)	50 241 755,65	329 564 313,04	218 457 603,24	94 837 685,00	
Écarts de conversion passif	(d)	422 533,97	2 771 641,15	1 067 663,26	7
Total général	(a+b+c+d)	305 257 430,49	2 002 357 483,24	1 862 256 684,42	1 711 364 300,60
(1) Dont à plus d'un an	26 400 968,36	173 179 000,00	157 855 000,00	32 565 000,00	
Dont à moins d'un an	23 840 787,28	156 385 313,04	60 602 603,24	62 272 685,00	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs des banques	93 987,35	616 516,63			

Compte de résultat au 31 décembre 1999

Notes
annexe

	6 mois au 31.12.1999 en €	6 mois au 31.12.1999	12 mois au 30.06.1999	12 mois au 30.06.1998
Produits d'exploitation :				
Prestations de personnel	11 662,35	76 500,00	153 000,00	153 000,00
Honoraires et rémunérations diverses			1 559,72	99 167,90
Autres produits	117 083,28	768 016,00		8 000,10
(a) (1)	128 745,63	844 516,00	154 559,72	260 168,00
Charges d'exploitation :				
Assurances	8 150,69	53 465,00	106 893,00	107 000,00
Autres services extérieurs	465 480,26	3 053 350,34	4 944 532,24	4 765 546,70
Impôts, taxes et versements assimilés	7 402,01	48 554,02	116 995,16	119 131,73
Rémunérations du personnel	66 265,01	434 670,00	790 561,00	665 336,00
Charges sociales	25 741,94	168 856,07	325 039,86	243 525,18
Autres charges	91 469,36	599 999,66	599 993,99	653 629,25
(b) (2)	664 509,27	4 358 895,09	6 884 015,25	6 554 168,86
Résultat d'exploitation I	(535 763,64)	(3 514 379,09)	(6 729 455,53)	(6 294 000,86)
Produits financiers :				
De participations (3)	18 556 812,48	121 724 710,45	127 841 956,55	97 367 280,40
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 688 968,50	11 078 907,10	21 398 346,65	22 119 353,11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			124 259,63	539 795,55
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	25 282,25	165 840,68	400,00	378 505,00
Différences positives de change	26 726,22	175 312,49	261 272,39	65 594,43
(c)	20 297 789,45	133 144 770,72	149 626 235,22	120 470 528,49
Charges financières :				
Intérêts et charges assimilées (4)	936 467,56	6 142 824,52	9 343 735,77	2 694 229,13
Dotations aux amortissements et provisions financières	205 005,82	1 344 750,00	675 921,00	23 569,00
Différences négatives de change	39,27	257,62	243 842,89	13 108,16
(d)	1 141 512,65	7 487 832,14	10 263 499,66	2 730 906,29
Résultat financier II	(c-d) 19 156 276,80	125 656 938,58	139 362 735,56	117 739 622,20
Résultat courant avant impôts I+II+III	18 620 513,16	122 142 559,49	132 633 280,03	111 445 621,34
Produits exceptionnels :				
Sur opérations de gestion	26 136,16	171 442,00	0,41	
Produits des cessions d'éléments d'actif	694 401,27	4 554 973,72	995 734,50	3 300,00
Autres produits exceptionnels			6,56	6,60
(e)	720 537,43	4 726 415,72	995 741,47	3 306,60
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	1 527 395,09	10 019 055,00	118 501,00	
Valeurs nette comptable des éléments d'actif cédés	694 370,42	4 554 771,38	992 594,78	3 284,16
(f)	2 221 765,51	14 573 826,38	1 111 095,78	3 284,16
8 Résultat exceptionnel IV	(e-f) (1 501 228,08)	(9 847 410,66)	(115 354,31)	22,44
9 Impôt sur les sociétés V	34 692,98	227 571,00	2 276 329,00	3 291 871,00
Bénéfice III+IV-V-VI	17 084 592,10	112 067 577,83	130 241 596,72	108 153 772,78
(1) Dont produits d'exploitation sur exercices antérieurs	1 112,35	7 296,54	1 559,72	
(2) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs	13 211,54	86 662,00	68 850,80	203 639,25
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	20 229 498,41	132 696 810,86	148 246 983,35	118 523 601,32
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	789 109,49	5 176 218,95	6 933 136,34	1 984 259,30

Comptes annuels au 31 décembre 1999

Annexe

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice d'une durée exceptionnelle de six mois ouvert le 1^{er} juillet 1999 et clos le 31 décembre 1999 ont été établis dans le respect des principes généraux comptables en vigueur en France.

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, hors frais, et font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur historique.

Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de critères multiples parmi lesquels figurent la valeur mathématique et les perspectives favorables de rentabilisation.

*

Dans le cadre des résolutions adoptées par les Assemblées Générales Extraordinaires et Mixtes des actionnaires les 6 décembre 1993, 8 février 1996 et 28 novembre 1997, le capital social de Sogeparc a été porté :

- le 30 septembre 1999, à 354 444 300 F, soit une augmentation de 83 400 F correspondant à l'émission de 1668 actions nouvelles au nominal de 50 F selon la répartition suivante :
 - au prix de 362,50 F par action, de 468 actions nouvelles provenant de l'exercice de 936 bons de souscription d'actions 1996-1999 (parité d'exercice de deux actions nouvelles pour quatre bons présentés) ;
 - au prix de 322,50 F par action, de 600 actions nouvelles provenant de l'exercice de 300 options de souscription d'actions (parité d'exercice de deux actions nouvelles pour une option exercée) ;
 - au prix de 354,00 F par action, de 300 actions nouvelles provenant de l'exercice de 300 options de souscription d'actions ;

- au prix de 386,00 F par action, de 300 actions nouvelles provenant de l'exercice de 300 options de souscription d'actions.

- le 6 décembre 1999, à 354 475 600 F, soit une augmentation de 31 300 F correspondant à l'émission de 626 actions nouvelles au nominal de 50 F selon la répartition suivante :

- au prix de 362,50 F par action, de 126 actions nouvelles provenant de l'exercice de 252 bons de souscription d'actions 1996-1999 (parité d'exercice de deux actions nouvelles pour quatre bons présentés) ;

- au prix de 290,00 F par action, de 500 actions nouvelles provenant de l'exercice de 250 options de souscription d'actions (parité d'exercice de deux actions nouvelles pour une option exercée).

- le 31 décembre 1999, à 359 390 100 F, soit une augmentation de 4 914 500 F correspondant à l'émission de 98 290 actions nouvelles au nominal de 50 F selon la répartition suivante :

- au prix de 362,50 F par action, de 93 990 actions nouvelles provenant de l'exercice de 187 980 bons de souscription d'actions 1996-1999 (parité d'exercice de deux actions nouvelles pour quatre bons présentés) ;

- au prix de 290,00 F par action, de 4 300 actions nouvelles provenant de l'exercice de 8 600 options de souscription d'actions (parité d'exercice de deux actions nouvelles pour une option exercée).

*

Les comptes de Sogeparc sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de sa société-mère, la Société Générale d'Entreprises-SGE, société anonyme dont le siège social est situé 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (552 037 806 RCS Nanterre).

Comptes annuels au 31 décembre 1999

Annexe

■ I ACTIF IMMOBILISÉ

Rubriques et postes	Valeurs brutes au 01.07.1999	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.1999
Immobilisations financières				
Titres de participation	1 421 167 343,75	15 106 729,46	4 554 771,38	1 431 719 301,83
Créances rattachées à des participations	438 644 455,77	108 284 830,98	20 369 008,24	526 560 278,51
Totaux des immobilisations financières	1 859 811 799,52	123 391 560,44	24 923 779,62	1 958 279 580,34

■ 2 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montants bruts	Echéances	
		à un an au plus	à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	526 560 278,51	51 147,00	526 509 131,51
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	7 220 651,13	7 220 651,13	
Autres	38 616 720,89	38 616 720,89	
Charges constatées d'avance	40 718,00	40 718,00	
Totaux des créances	572 438 368,53	45 929 237,02	526 509 131,51

dont produits à recevoir et montants concernant les entreprises liées

Créances	Produits à recevoir	Montants concernant les entreprises liées
Créances de l'actif immobilisé		
Créances rattachées à des participations	51 147,00	518 085 823,59
Créances de l'actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	30 854,69	7 220 651,13
Autres	144 659,86	35 240 206,03
Totaux des créances	226 661,55	560 546 680,75

■ 3 COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail	Montants
Charges d'exploitation diverses constatées d'avance	40 718,00

■ 4 CAPITAUX PROPRES

	Capital social			Capitaux propres avant résultat de l'exercice		
	Nombres d'actions	Valeurs nominales	Montants nominaux	Primes d'émissions	Réserves	Capitaux propres
Au 1^{er} juillet 1999	7 087 218	50,00	354 360 900,00	1 080 560 091,13	77 568 830,07	1 512 489 821,20
Actions ordinaires créées au cours de l'exercice (1)						
• par l'exercice de bons de souscription d'actions 1996-1999 (2)	94 584	50,00	4 729 200,00	29 557 500,00		34 286 700,00
• par la levée d'options de souscription d'actions (3)	6 000	50,00	300 000,00	1 507 500,00		1 807 500,00
Affectation des résultats non distribués de l'exercice précédent					9 369 930,02	9 369 930,02
Au 31 décembre 1999	7 187 802	50,00	359 390 100,00	1 111 625 091,13	86 938 760,09	1 557 953 951,22

(1) Le capital social est uniquement composé d'actions ordinaires.

(2) Autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1996.

(3) Autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 1993.

■ 5 PROVISIONS

Nature	Montant au 01.07.1999	Augmentations (1)	Diminutions (1)	Montants au 31.12.1999
Provisions pour dépréciation (inscrites en diminution de l'actif)				
Des titres de participation	956 520,00	1 344 750,00	165 840,68	2 135 429,32

(1) Dont dotations et reprises financières

1 344 750,00 165 840,68

■ 6 ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut			Échéance à plus de 5 ans
	à moins d'un an	de 1 à 5 ans		
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	20 692 704,44	20 692 704,44		
Emprunts et dettes financières divers	178 918 000,00	5 739 000,00	173 179 000,00	
Dettes non financières				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000 025,58	5 000 025,58		
Dettes fiscales et sociales	3 382 759,32	3 382 759,32		
Autres dettes (2)	121 570 823,70	121 570 823,70		
Totaux des dettes	329 564 313,04	156 385 313,04	173 179 000,00	
(1) Dont à deux ans au maximum à l'origine :	20 692 704,44			
(2) Dont dividendes à payer :	120 871 666,70	120 871 666,70		

Dont charges à payer et montants concernant les entreprises liées

Dettes	Charges à payer	Montants entreprises liées
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76 187,81	
Emprunts et dettes financières divers		178 918 000,00
Dettes non financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 000,00	3 984 914,38
Dettes fiscales et sociales	18 174,59	
Autres dettes	121 570 823,70	
Totaux	121 895 186,10	182 902 914,38

■ 7 ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF : AUGMENTATIONS DE CRÉANCES

Détail	Montants
Créances de l'actif immobilisé	
Prêt subordonné à Parking de la Place de la Navigation SA (1)	232 021,64
Avance à Sogeparc UK Ltd (2)	2 539 619,51
	2 771 641,15

(1) : Valorisation en franc français à raison de 4,0867 FRF pour un franc suisse (cours au 31.12.1999).

(2) : Valorisation en franc français à raison de 10,55102 FRF pour une livre sterling (cours au 31.12.1999).

■ 8 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, qui est négatif de - 9,9 MF, a essentiellement supporté, à hauteur de 10 MF TTC (8,3 MF HT), les prestations d'assistance et de conseil de la banque-conseil de Sogeparc à l'occasion des opérations relatives à l'OPA de la SGE qui se sont déroulées au cours de l'exercice de six mois clos le 31 décembre 1999.

■ 9 RÉPARTITION DE LA CHARGE TOTALE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nature	Résultats avant impôt	Impôt dû	Contributions de 10 % et 15%	Résultats nets
Résultat courant				
Fraction imposable au taux de droit commun	122 142 559,49	3 472 113,00	694 422,00	117 976 024,49
Résultat exceptionnel				
Fraction imposable au taux de droit commun	(9 847 410,66)	(3 282 470,00)	(656 494,00)	(5 908 446,66)
Totaux	112 295 148,83	189 643,00	37 928,00	112 067 577,83

■ I0 ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>Détail</i>	<i>Montants</i>
Concernant des filiales	
Caution du 16/12/1986 en faveur du CRÉDIT NATIONAL, en garantie du prêt de 2 500 000 F n° I 378 977-I-PCN-TF contracté par SOGEPARC NARBONNE (25 % des encours)	312 000,00
Caution du 01/12/1998 en faveur de Driver and Vehicle Licensing Agency (D.V.L.A.), en garantie de paiement dans le cadre d'un contrat de gestion du service des vignettes en Grande-Bretagne	11 606 175,18
Total engagements donnés	11 918 175,18

Le risque de taux relatif aux dettes financières de certaines filiales de Sogeparc a été en partie couvert par une opération de couverture de taux réalisée en juillet 1997, pour une durée de 3,5 ans et qui a porté sur 70 millions de francs. Le taux résultant de cette opération de couverture est de 4,03%.

■ I1 TABLEAU DE FINANCEMENT

	<i>1999</i> <i>6 mois (en €)</i>	<i>1999</i> <i>6 mois</i>	<i>1998</i> <i>1999</i>	<i>1997</i> <i>1998</i>
Résultat net de l'exercice	17 084 592	112 067 578	130 241 597	108 153 773
Variations nettes des provisions	179 724	1 178 909	675 521	(354 936)
Résultats des cessions d'éléments d'actif	(31)	(202)	(3 140)	(16)
Capacité d'autofinancement	17 264 285	113 246 285	130 913 978	107 798 821
Ressources durables				
Capacité d'autofinancement	17 264 285	113 246 285	130 913 978	107 798 821
Augmentations des fonds propres	5 502 525	36 094 200	8 970 325	4 758 584
Cessions d'éléments d'actif	694 401	4 554 974	995 735	3 300
Réductions des autres immobilisations financières	2 817 380	18 480 801	24 065 778	316 354 552
Augmentations des dettes financières	1 982 904	13 007 000	132 391 000	93 601 775
Total des ressources durables	(a) 28 261 495	185 383 260	297 336 815	522 517 032
Emplois stables				
Dividendes mis en paiement	18 426 767	120 871 667	112 985 344	86 195 744
Augmentations des immobilisations financières				
Titres de participation	2 303 006	15 106 729	99 127 323	86 921 797
Autres immobilisations financières	16 220 061	106 396 625	77 518 963	337 326 352
Remboursements des dettes financières	4 573 471	30 000 000	10 000 000	
Total des emplois stables	(b) 41 523 305	272 375 021	299 631 631	510 443 893
Variation du fonds de roulement net global	(a-b) (13 261 810)	(86 991 761)	(2 294 816)	12 073 139
Augmentation/(diminution) des actifs d'exploitation	(c) 6 778 035	44 460 992	(861 797)	(2 888 320)
Clients et comptes rattachés	1 088 652	7 141 087	(5 448)	22 621
Autres créances	5 738 349	37 641 101	(659 055)	(3 151 520)
Charges constatées d'avance & écarts de conversion	(48 966)	(321 196)	(197 294)	240 579
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation	(d) (19 692 454)	(129 174 033)	(2 361 984)	19 658 175
Clients créditeurs				
Fournisseurs et comptes rattachés	(503 620)	(3 303 532)	(699 277)	7 738 191
Dettes fiscales et sociales	(487 818)	(3 199 879)	(101 515)	144 458
Dettes sur immobilisations	60 714	398 256	(398 256)	11 718 204
Autres dettes, produits constatés d'avance et écarts de conversion	(18 761 730)	(123 068 878)	(1 162 936)	57 322
Besoin en fonds de roulement	(c+d) (12 914 419)	(84 713 041)	(3 223 781)	16 769 855
Variation de trésorerie	(347 391)	(2 278 720)	928 965	(4 696 716)

Filiales et participations

	Informations financières	Capital	Réserves et reports à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)
Filiales et participations		1	2	3

A-Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations

I - FILIALES

(plus de 50 % du capital détenu par la Société)

SOGEPARC FRANCE (304 646 078)	102 699 800,00	133 290 972,22	99,36
SOGEPARC NARBONNE (323 737 825)	8 000 000,00	(2 055 114,66)	89,99
STÉ DU PARC AUTO MÉTÉOR (343 203 881)	20 000 000,00	(2 058 371,44)	99,99
STÉ DU PARC AUTO AMBROISE PARÉ (339 796 351)	20 000 000,00	(331 165,90)	99,99
BAUME PARTICIPATIONS (349 825 166)	53 000 000,00	1 040 860,05	90,00
SOGARAM (344 097 175)	12 000 000,00	1 496 312,51	99,99
SOGEPARC 14 (399 579 069)	250 000,00	12 175,68	99,68
SOGEPARC 15 (399 707 678)	250 000,00	2 787,37	99,68
PARKING GROENPLAATS NV	14 309 459,37	3 433 795,92	96,00
ESTACIONAMIENTOS DEL PILAR SA	21 683 095,33	2 925 903,60	50,00
ESTACIONAMIENTOS ZARAGOZANOS SA	2 956 785,73	63 061,03	100,00
APARCAMIENTOS DE CATALUNA SA	21 387 416,76		100,00
LUXEMBOURG SERVICE SA	203 259,37	55 570,46	99,92
SETEX HELLAS SA	7 646 100,00	(1 980 391,77)	99,99
SETEX NV	4 878 224,78	580 284,03	99,89
ZEE PARKING NV	1 869 986,17	1 985 975,56	99,99
TRANSIMMO NV	732 000,00	100 036,45	100,00
PARKING EUROPACENTRUM NV	406 693,34		50,00
SOGEPARC UK LIMITED	21 102 040,00	1 992 032,60	100,00
SOGEPARC SERVICE (311 338 412)	5 000 000,00	5 410 026,59	98,82
PROSERVICE (712 047 687)	4 000 000,00	8 487 161,61	99,68
CEDS (397 976 812)	250 000,00	33 346,09	99,72
SANPARK	487 822,48	43 789,71	60,00
SOGEPAG (672 010 055)	44 792 600,00	26 041 548,93	98,97
CGSt (722 043 809)	597 751 110,00	15 627 253,00	99,99

2 - PARTICIPATIONS

(moins de 50% du capital détenu par la Société)

SOCIÉTÉ DU PARC SAINT-MICHEL (343 082 749)	5 000 000,00	(165 349,36)	44,99
PARKING DE LA PLACE DE LA NAVIGATION SA	28 549 686,20	(2 379 807,44)	14,80
PMS PARKING MANAGEMENT SERVICES SA	817 340,00	47 760,85	30,00
PARKING SIMPLON GARE SA	8 990 740,00	930 617,81	42,45

B- Renseignements globaux concernant les autres participations, non reprises au paragraphe A-2

Totaux des colonnes 4, 5, 6, 7 et 10

Observations :

Le paragraphe A-1 détaille toutes les filiales de la Société, y compris ses filiales étrangères Parking Groenplaats NV, Estacionamientos Zaragozaños SA, Estacionamientos del Pilar SA, Aparcamientos de Cataluna SA, Luxembourg Service SA, Setex-Hellas SA, Setex NV, Zee Parking NV, Transimmo NV, Parking Europacentrum NV, Sogeparc UK Limited et SANPARK. Les dénominations sociales des filiales et participations sont suivies de leur n° SIREN.

Les filiales et participations de la Société ont toutes leurs sièges sociaux au 40, rue de l'Est - 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex, sauf les filiales du paragraphe A-1 Parking Groenplaats NV (Bouwenstraat 35 - 2140 Borgerhout Antwerpen-Anvers), Estacionamientos Zaragozaños SA (c/Orense n° 62- 28020 Madrid), Estacionamientos del Pilar SA (avenida de Tenerife, 4-6, San Sebastian de los Reyes-Madrid), Aparcamientos de Cataluna SA (avenida Diagonal 523 - 08006 Barcelona), Luxembourg Service SA (2, rue Bender - L1229 - Luxembourg), Setex-Hellas SA (13, av. Pentelis - Chalandri - Grèce), Setex NV (Te Boerlaerlei - 86-88 - B 2140 - Borgerhout Antwerpen-Anvers), Zee Parking NV (Hendrik Serruyslaan 38 - 8400 Ostende), Transimmo NV (Henri van Heurckstraat 23 - 2000 Anvers), Parking Europacentrum NV (Hendrik Serruyslaan 38 - 8400 Ostende), Sogeparc UK Limited (88/98 College Road-Harrow-Middlesex HA1 1BQ), SANPARK (avenue Brugmann 27, Saint-Gilles Bruxelles), les participations du paragraphe A-2 Parking de la Place de la Navigation SA (place de la Navigation 3, CH 1006 - Lausanne), PMS Parking Management Services SA (place de la Navigation, 3, CH 1006 - Lausanne), Parking Simplon Gare SA (rue du Simplon 32, CH 1006 - Lausanne), et les participations du paragraphe B.

Les informations financières contenues dans les colonnes 2, 8 et 9 de ce tableau correspondent aux exercices sociaux des filiales et participations clos le 31 décembre 1999, sauf les filiales du paragraphe A-1 Aparcamientos de Cataluna SA, Parking Europacentrum NV (société acquise en 1999), Estacionamientos Zaragozaños SA (exercice

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Brute	Nette					
4	5	6	7	8	9	10
212 213 244,17	212 213 244,17	286 040 000,00		172 278 816,05	40 198 384,54	70 403 115,00
6 191 511,58	5 400 832,26	6 330 000,00	312 000,00	4 986 792,43	56 626,21	
19 999 200,00	19 999 200,00	14 385 000,00		2 988 271,54	(913 079,15)	
20 199 100,00	20 199 100,00	44 228 000,00		7 460 179,45	1 092 345,53	
43 253 906,60	43 253 906,60			9 645 234,47	2 008 658,01	
11 999 000,00	11 999 000,00	11 840 000,00		5 295 516,04	1 419 478,51	
249 200,00	249 200,00				1 994,87	
249 200,00	249 200,00				(3 864,58)	
44 805 985,42	44 805 985,42			11 137 244,43	3 618 803,74	
29 490 000,00	29 490 000,00			13 052 207,87	5 402 706,33	
62 545 331,85	62 545 331,85			8 183 960,58	1 897 398,34	
61 106,90	61 106,90	56 336 624,06				
9 992 000,00	9 992 000,00			18 927 775,59	1 591 048,46	
3 924 181,54	2 924 181,54	947 951,73		9 955 514,04	(4 820 782,54)	
13 200 957,00	13 200 957,00			7 218 119,61	1 023 687,83	568 519,24
11 531 535,46	11 531 535,46			2 198 924,38	626 849,93	650 401,70
22 357 178,56	22 357 178,56			3 809 219,55	(530 000,00)	
203 259,37	203 259,37					
20 169 527,66	20 169 527,66	32 075 100,80		382 474,48	443 000,00	1 051 156,13
115 985,80	115 985,80			68 879 255,20	2 089 668,17	
6 017 666,90	6 017 666,90			20 936 376,51	2 357 106,83	
249 300,00	249 300,00	150 000,00		5 018 602,40	251 202,47	157 059,00
560 000,00	560 000,00			2 347 880,16	94 769,92	
236 408 483,00	236 408 483,00	54 450 000,00		11 567 946,29	9 073 382,03	12 561 901,38
641 507 106,54	641 507 106,54			134 297 818,00	40 328 727,00	36 332 558,00
2 249 300,00	2 249 300,00	11 252 000,00		8 698 314,70	916 511,68	
4 121 214,62	4 121 214,62	8 474 454,92		6 461 457,87	270 056,70	
253 800,00	253 800,00			2 247 632,08	22 774,28	
5 647 431,00	5 647 431,00			6 888 662,28	843 761,74	
1 953 587,86	1 608 837,86					
1 431 719 301,83	1 429 583 872,51	526 509 131,51	312 000,00			121 724 710,45

clos le 31/12/98), Setex-Hellas SA (exercice clos le 31/12/98), Sogeparc UK Limited (exercice clos le 30/06/99), Sanpark (exercice clos le 31/12/98), CGSt (exercice clos le 30/06/99) et les participations du paragraphe A-2 Parking de la Place de la Navigation SA, PMS Parking Management Services SA et Parking Simplon Gare SA (exercices clos le 31/12/98).

Les informations financières contenues dans les colonnes 1, 2, 6, 8 et 9 concernant Parking Groenplaats NV, Luxembourg Service SA, Setex NV, Zee Parking NV, Transimmo NV, Parking Europacentrum NV et SANPARK ont été valorisées en francs français à raison de 0,16261 pour un franc belge (cours au 30/12/99).

Les informations financières contenues dans les colonnes 1, 2, 6, 8 et 9 concernant Estacionamientos Zaragozaños SA, Estacionamientos del Pilar SA et Aparcamientos de Catalunya SA ont été valorisées en francs français à raison de 0,03942 pour une peseta (cours au 30/12/1999).

Les informations financières contenues dans les colonnes 1, 2, 6, 8 et 9 concernant Setex-Hellas SA ont été valorisées en francs français à raison de 0,01986 pour une drachme (cours au 30/12/1999).

Les informations financières contenues dans les colonnes 1, 2, 6, 8 et 9 concernant Sogeparc UK Limited ont été valorisées en francs français à raison de 10,55102 pour une livre sterling (cours au 30/12/1999).

Les informations financières contenues dans les colonnes 1, 2, 6, 8 et 9 concernant Parking de la Place de la Navigation SA, PMS Parking Management Services SA et Parking Simplon Gare SA ont été valorisées en francs français à raison de 4,08670 pour un franc suisse (cours au 30/12/1999).

Évolution du capital social

au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999*
Capital social					
En nombre d'actions ordinaires existantes					
Capital social à l'ouverture de l'exercice	4 963 716	5 635 656	7 048 596	7 061 584	7 087 218
Actions créées au cours de l'exercice :					
- Par l'émission d'actions et l'émission d'ABSA	436 538	1 400 120			
- Par l'exercice d'options pour le paiement en actions des dividendes de l'exercice précédent	223 562				
- Par l'exercice d'options de souscription d'actions	11 810	12 734	12 440	11 500	6 000
- Par l'exercice de bons de souscription d'actions	30	86	548	14 134	94 584
Capital social à la clôture de l'exercice	5 635 656	7 048 596	7 061 584	7 087 218	7 187 802
En francs					
Capital social à la clôture de l'exercice	281 782 800	352 429 800	353 079 200	354 360 900	359 390 100

* Exercice exceptionnel de 6 mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999.

Augmentations potentielles du capital social en nombre d'actions

Nombre maximum d'actions ordinaires futures à créer					
À l'ouverture de l'exercice	527 664	636 958	637 138	170 314	167 180
Mouvements :					
- Actions à provenir d'options de souscription d'actions attribuées (1)	12 000	13 000	25 000	22 500	50 000
- Actions provenant d'options de souscription d'actions exercées (-) (1)	(11 810)	(12 734)	(12 440)	(11 500)	(6 000)
- Actions à provenir de l'exercice de bons de souscription d'actions émis (2)	109 134				
- Actions provenant de l'exercice de bons de souscription d'actions (-) (2)	(30)	(86)	(548)	(14 134)	(94 584)
- Réduction d'actions provenant de la caducité de bons de souscription d'actions (-) (2)			(478 836)		(196)
À la clôture de l'exercice	636 958	637 138	170 314	167 180	116 400

(1) La quotité d'exercice des droits d'options de souscription d'actions est de 2/1 ou de 1/1.

(2) La quotité d'exercice des bons de souscription d'actions était de 2/4 pour les 218 269 bons 1996-1999, dont 217 876 avaient été exercés et 393 étaient devenus caducs à la clôture de l'exercice.

Nota : Les nombres d'actions des deux tableaux ci-dessus ont été ajustés de leur doublement consécutif à la division par deux de la valeur nominale des actions décidée par l'Assemblée Générale Mixte le 30 juin 1997.

Montants des souscriptions

correspondant aux émissions réalisées au cours des trois derniers exercices

<i>Souscription en milliers de francs</i>	<i>Capital nominal</i>	<i>Primes d'émission</i>	<i>Montant des souscriptions</i>
1997-1998			
À 440 actions nouvelles par l'exercice de bons de souscription d'actions 1994-1997	22	198	220
À 108 actions nouvelles par l'exercice de bons de souscription d'actions 1996-1999	5	34	39
À 12 440 actions nouvelles par l'exercice d'options de souscription d'actions	622	3 869	4 491
Sous totaux des souscriptions 1997-1998	649	4 101	4 750
À ajouter : ajustement sur frais de l'apport des actions de la CGSt		9	9
Totaux des souscriptions, après ajustement des frais ci-dessus	649	4 110	4759
1998-1999			
À 14 134 actions nouvelles par l'exercice de bons de souscription d'actions 1996-1999	707	4 415	5 122
À 11 500 actions nouvelles par l'exercice d'options de souscription d'actions	575	3 272	3 847
Totaux des souscriptions 1998-1999	1 282	7 687	8 969
1999			
À 94 584 actions nouvelles par l'exercice de bons de souscription d'actions 1996-1999	4 729	29 558	34 287
À 6 000 actions nouvelles par l'exercice d'options de souscription d'actions	300	1 508	1 808
Totaux des souscriptions 1999	5 029	31 066	36 095

Résultats financiers

au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999 *
I - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers de francs)					
a) Chiffres d'affaires hors taxes (produits financiers)	105 826	104 878	120 471	149 626	133 145
b) Résultats avant impôts, amortissements et provisions	101 458	100 191	111 091	133 193	113 474
c) Impôts sur les bénéfices	9 705	4 919	3 292	2 276	228
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	91 822	95 611	108 154	130 242	112 067
e) Résultats distribués	83 125	(1) 86 196	112 985	120 872	66 008
2 - Résultats par action (en francs)					
a) Résultats après impôts, mais avant amortissements et provisions	16,28	16,87	15,27	18,47	15,76
b) Résultats après impôts, amortissements et provisions	16,29	16,93	15,32	18,38	15,59
c) Dividende attribué à chaque action	14,75	(1) 15,26	16,00	17,06	9,18
3 - Personnel (en milliers de francs pour b et c)					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	3	3	5	5
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	469	628	665	791	435
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	190	261	244	325	169

* Exercice exceptionnel de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999.

(1) Résultat distribué aux 5 648 476 actions, jouissance du 01.07.1996.

Nota : Les résultats par action de l'exercice 1995-1996 ont été ajustés de la division par deux de la valeur nominale des actions et du doublement de leur nombre décidés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1997.

Affectations des résultats

au cours des cinq derniers exercices

En milliers de francs	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999 *
Origines					
Primes d'émissions		7 001			
Report à nouveau	17 470	22 806	27 157	22 261	21 503
Résultat de l'exercice	91 822	95 611	108 154	130 242	112 067
Totaux des origines	109 292	125 418	135 311	152 503	133 570
Affectations					
Réserve légale	3 360	7 065	65	128	503
Autres réserves		5 000		10 000	
Dividendes	83 126	86 196	112 985	120 872	66 008
Report à nouveau	22 806	27 157	22 261	21 503	67 059
Totaux des affectations	109 292	125 418	135 311	152 503	133 570

* Exercice exceptionnel de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999.

Résumé des résolutions

présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2000

Résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire

■ Première résolution

Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes annuels de l'exercice exceptionnel de six mois clos le 31 décembre 1999 et quitus aux Administrateurs.

■ Deuxième résolution

Affectation des résultats : sur le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 112 067 577,83 F, il est prélevé la somme de 502 920 F pour doter la réserve légale, la somme de 67 058 881,41 F pour doter le report à nouveau et la somme de 66 008 446,51 F pour assurer la distribution d'un dividende global de 10 062 922,80 € aux 7 187 802 actions portant jouissance du 1^{er} juillet 1999.

Le dividende net par action, qui ressort ainsi à 1,40 € (9,18 F), assorti d'un avoir fiscal à 50 % de 0,70 € (4,59 F), est mis en paiement le 4 juillet 2000.

■ Troisième résolution

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

■ Quatrième résolution

Fixation à la somme de 300 000 F des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour le premier semestre de l'exercice 2000.

■ Cinquième résolution

Ratification du transfert du siège social de Boulogne-Billancourt à Rueil-Malmaison avec effet du 1^{er} juillet 2000.

Résolutions de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire

■ Sixième résolution

Modifications des statuts pour permettre à la Société d'adopter le régime de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire

■ Septième à dix-neuvième résolution

Nomination des treize Membres du premier Conseil de Surveillance de la Société, soit de Messieurs Gilles d'Ambrières, Philippe Dhamelin court, Denis Gautier-Sauvagnac, Christian Gerondeau, Michel Horps, Xavier Huillard, Bernard Huvelin, Christian Labeyrie, Eric Licoys, Christian de Longevialle, Philippe Toussaint, Bernard Yoncourt et Antoine Zacharias.

■ Vingtième résolution

Fixation à la somme de 300 000 F des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour le deuxième semestre de l'exercice 2000 et à la somme de 600 000 F pour les exercices ultérieurs jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

■ Vingt-et-unième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Le texte intégral des résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée des actionnaires le 26 juin 2000 peut être obtenu sans frais sur simple demande adressée au siège social de Sogeparc, soit au 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt cedex jusqu'au 30 juin 2000 et au 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison cedex à partir du 1^{er} juillet 2000.



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance* au capital de 359 393 350 F
Siège social** : 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Téléphone** : 33 (0)1 47 16 35 00 - Télécopie** : 33 (0)1 47 51 91 02
Internet : <http://www.sogeparc.com>

**A partir du 26 juin 2000.*

***A partir du 1er juillet 2000. Siège social antérieur au 1er juillet 2000 : 40, rue de l'Est, 92774 Boulogne-Billancourt Cedex.
Téléphone : 33 (0)1 55 38 12 00 - Télécopie : 33 (0)1 46 04 89 66*

Réalisation COSMIC Communication

6, rue Royale - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 44 58 58 58 - Fax : 33 (0)1 44 58 58 59 - E mail : contact@agencecosmic.com

Crédits photographiques : Sogeparc, Studio Pons, droits réservés.

Photos Philippe Dureuil en ce qui concerne les photos des pages 10, 14, 16, 21, 22, 23, et 24.

Photo de la première page de couverture :

La trémie d'accès des véhicules dans le parc de stationnement du boulevard Sébastopol à Paris, côté 3^e arrondissement (photo Philippe Dureuil)



*Esthétique et luminosité pour
le confort des usagers dans
les parcs du groupe :
l'escalier principal desservant
les demi-niveaux - 1A à - 3A
dans le parc de stationnement
du Centre à Aubervilliers (Sogepag).*



Sogeparc est une filiale de

